

Globethics Repository



Responsabilité sociale des entreprises et développement

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	UNRISD
Publisher	UNRISD
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-09-19 20:27:52
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/179220

Responsabilité sociale des entreprises et développement: Vers un nouvel ordre du jour?

Rapport de la Conférence de l'UNRISD
17-18 novembre 2003, Genève

Ce document est la traduction en français de la publication de l'UNRISD *Corporate Social Responsibility and Development: Towards a New Agenda* (Conference News, UNRISD/CN13/04/1, July 2004). La version française n'est pas une publication formelle de l'UNRISD.

Table des matières

Vue d'ensemble

I. RSE et développement

II. De nouvelles relations avec les STN

III. Responsabilité des entreprises et encadrement international des STN

IV. Vers un nouvel ordre du jour?

Ordre du jour

Conférenciers et présidents

Sigles

Vue d'ensemble

Avec la croissance rapide des sociétés transnationales (STN) en nombre et en taille, leur omniprésence dans le monde et leur visibilité dans la vie quotidienne, les inquiétudes suscitées par leurs effets sur la société, l'environnement et le développement se sont aggravées. Pour y répondre, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adopter des initiatives volontaires, dont la nature varie mais qui sont censées améliorer leur bilan environnemental, les conditions de travail des travailleurs et les relations avec eux, avec les consommateurs, les collectivités locales, les militants et autres parties concernées. La "responsabilité sociale des entreprises" (RSE) s'exerce au travers de politiques et de pratiques spécifiques – codes de conduite, systèmes de gestion de l'environnement, consultations avec les diverses parties concernées, investissement dans la collectivité et initiatives philanthropiques, présentation de rapports, audits et certification liée à des aspects sociaux et environnementaux. Contrairement à la situation des décennies précédentes, les institutions de l'Etat ont en partie abandonné la responsabilité de la réglementation aux entreprises, à leurs associations et aux organisations de la société civile (OSC).

Si le mouvement des entreprises "socialement responsables" a pris de l'ampleur, le débat international sur ses avantages et ses limites s'est lui aussi amplifié. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) s'est particulièrement intéressé aux retombées de ce mouvement sur le développement. L'inquiétude montante, les partisans d'une réglementation contraignante obligeant les entreprises à rendre des comptes, et d'un droit international qui permette de contrôler les activités des STN, ont vu grossir leurs rangs.

Pour examiner ces questions, l'UNRISD a organisé la conférence qui fait l'objet de ce rapport et qui a attiré 200 participants, venus principalement des institutions des Nations Unies, d'OSC, de centres de recherche et d'organismes au service de la RSE. La conférence avait quatre objectifs principaux:

- présenter les résultats des recherches consacrées par l'UNRISD¹ et d'autres organismes aux effets des politiques et pratiques des entreprises sur le développement;
- examiner les perspectives ouvertes par les partenariats public-privé et les systèmes d'encadrement non gouvernementaux, ainsi que les limites de ces nouveaux types de relations avec les STN;
- débattre du contenu et de l'importance des propositions, revendications et campagnes récentes tendant à ce que les entreprises aient désormais des comptes à rendre et
- examiner la part que l'ONU prend ou devrait prendre au mouvement qui se dessine dans ce sens et à l'encadrement international des STN.

Le présent rapport résume les exposés, discussions et débats en les organisant autour de quatre sujets d'analyse: la responsabilité sociale des entreprises et ses effets sur le développement; l'évaluation des initiatives multipartites et des partenariats public-privé; l'obligation pour les entreprises de rendre des comptes et le rôle d'encadrement des Nations Unies; et le sens dans lequel l'ordre du jour de la RSE évoluera à l'avenir.²

Les discussions au cours de la conférence ont montré que le discours de la RSE et certaines initiatives volontaires avaient effectivement décollé depuis dix ans. Mais les chercheurs qui se sont intéressés à l'étendue et aux effets de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les pays en développement ont contesté le nombre d'entreprises sérieusement engagées et la façon qu'ont les STN d'imposer des mesures de responsabilisation sociale à leurs fournisseurs et, par là, aux pays en développement. Ils ont regretté que certains problèmes graves de développement restent le plus souvent étrangers à l'ordre du jour de la RSE. Ces problèmes sont notamment la pauvreté, l'évasion fiscale, la fixation des prix de cession interne et les pressions qu'exercent les entreprises pour imposer des politiques régressives, ainsi que la capacité limitée de nombreuses micro-entreprises et petites et moyennes entreprises (PME) à relever les normes et à concurrencer les STN.

On a tenté de remédier à certaines des limites des démarches volontaires en mettant en place de nouveaux types d'institutions de contrôle, liées à des initiatives dites multipartites ou à des systèmes non gouvernementaux d'encadrement, qui fixent des normes et encouragent les sociétés commerciales à présenter des rapports, à se soumettre à des contrôles, des audits et à obtenir des certificats. Certaines de ces initiatives constituent des formes d'encadrement novatrices, adaptées aux réalités nouvelles de la mondialisation et de la gouvernance démocratique mondiale. Pourtant, on peut s'interroger sur leur efficacité future en matière d'encadrement, étant donné leur coût, leur complexité et leur tendance à se multiplier, à diverger et à se concurrencer. Divers participants ont plaidé pour une meilleure coordination des démarches, une part plus grande faite aux procédures de dépôt de plaintes et réclamé plus

¹ Depuis 2000, l'UNRISD coordonne un projet international, Encourager les entreprises à assumer leurs responsabilités dans les pays en développement – Potentiel et limites des initiatives volontaires, qui a consisté en la conduite de recherches dans sept pays en développement et en études thématiques sur l'encadrement juridique des STN, le mouvement militant pour que les sociétés commerciales soient comptables de leurs actes et les partenariats public-privé. Ces travaux et la conférence elle-même ont été financés en partie par la Fondation MacArthur.

² Pour mieux rendre compte des débats de la conférence, ce document est organisé par thèmes et questions et non selon l'ordre chronologique des exposés et des discussions inscrits à l'ordre du jour de la réunion (voir pages XX). Selon cette présentation, qui tente d'approfondir l'analyse, les arguments principaux ou les recommandations des orateurs sont mentionnés tout au long du rapport.

de compréhension pour la situation des PME dans les pays en développement. La conception et la mise en œuvre des initiatives volontaires et multipartites doivent aussi s'ouvrir plus largement à la participation, et cela à divers égards: les initiatives elles-mêmes devraient venir davantage de la base, plutôt que du sommet; des parties concernées dans les pays en développement devraient être associées à l'élaboration et à l'application des mesures de responsabilisation et les OSC engagées devraient être réellement représentatives des principales parties concernées, telles que les employés; enfin, il faudrait s'efforcer non seulement d'améliorer les conditions de travail des employés mais aussi d'étendre leurs droits et leurs pouvoirs.

Les propositions et revendications récentes qui privilégient les dispositifs obligeant les sociétés à rendre des comptes et un encadrement juridique sont apparues, aux yeux de nombreux participants, comme un important correctif de la déréglementation et des initiatives volontaires, non contraignantes, qui ont été privilégiées au cours des 20 dernières années. Les nouvelles approches essaient aussi de maintenir au centre des préoccupations les questions essentielles, qui touchent au pouvoir, aux privilèges et aux devoirs des sociétés commerciales et qui ont été souvent ignorées dans le discours et les mesures de responsabilisation sociale. Toutefois, le mouvement, encore naissant, qui veut obliger les sociétés à rendre des comptes et les organisations non gouvernementales (ONG) du Nord, qui sont en première ligne, doivent s'attendre à rencontrer des obstacles de taille. Il leur faudra notamment former de larges coalitions avec des syndicats et des OSC du Sud, ainsi qu'avec leurs alliés dans les gouvernements, les partis politiques et les entreprises pour mobiliser des appuis et vaincre la résistance.

Les exposés de plusieurs fonctionnaires de l'ONU et d'autres intervenants ont mis en évidence la nature éclectique du rôle que joue l'ONU dans l'encadrement des STN. Le Contrat (ou Pacte) mondial a suscité un long débat car, si certains participants l'ont trouvé utile comme lieu de dialogue et d'apprentissage, d'autres ont constaté avec inquiétude que le Contrat mondial et les partenariats ONU-entreprises avaient empêché d'envisager des méthodes d'encadrement plus efficaces et contribué davantage à légitimer les STN et à faciliter leurs affaires dans les pays en développement qu'à améliorer de façon notable leur bilan social et environnemental. Les Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme, élaborées récemment, ont été généralement vues d'un bon œil, bien que leur avenir politique ait été considéré comme des plus incertains. Les discussions de la conférence ont abouti à plusieurs propositions de réforme, à commencer par une application effective des normes et des instruments existants. Il a été ainsi proposé de se servir du pouvoir qu'a l'ONU comme acheteur pour privilégier les entreprises qui assument leurs responsabilités sociales; de renforcer le rôle d'observation et d'investigation qui échoit aux organes de l'ONU et d'entreprendre une tâche de plus longue haleine consistant à mettre en place une réglementation internationale complète, qui traite non seulement de la protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement mais aussi de la fiscalité et de la concurrence.

La portée, l'étendue et la qualité de la responsabilisation sociale des entreprises dépendent essentiellement des contextes institutionnels et politiques dans lesquels elles évoluent: ce constat a été l'un des leitmotivs de la conférence. Malgré certaines tendances dans le mouvement des entreprises socialement responsables à considérer les démarches volontaires comme un substitut de la loi et de la réglementation publique, les discussions ont mis en évidence le rôle crucial de la gouvernance publique – entendant par là à la fois les mesures gouvernementales, mais aussi le militantisme de la société civile, la réglementation

internationale et les institutions qui s'appuient sur des droits – pour obtenir des entreprises des pratiques appropriées, ainsi que l'importance de mieux conjuguer démarches volontaires et démarches legalistes. Elles ont également souligné la nécessité pour les responsables politiques et les spécialistes de la RSE d'être plus attentifs à l'impact des STN sur le développement, ainsi qu'aux priorités et à la situation réelle des pays en développement.

I. RSE et développement

L'appui potentiel considérable que trouve la RSE auprès des gouvernements, des institutions internationales et de certains secteurs de la société civile et du monde des affaires laisse à penser que le développement a beaucoup à gagner d'une responsabilisation sociale des entreprises. Comme l'a observé Thandika Mkandawire (Directeur de l'UNRISD) dans son allocution d'ouverture, le discours et l'ordre du jour de la RSE sont maintenant bien différents de ce qu'ils étaient dans les années 80, lorsque les STN et les institutions financières internationales s'intéressaient aux moyens "d'accélérer l'investissement étranger direct en libéralisant le commerce et les investissements, sans guère se soucier des effets de ces mesures sur la société, l'environnement et les droits de l'homme". On est davantage conscient aujourd'hui de la nécessité de renforcer ou de créer des institutions qui favorisent la RSE et une bonne gouvernance.

Au cours des dix dernières années, partisans et détracteurs de la RSE se sont inquiétés de la difficulté d'élargir le cercle des sociétés parties à des initiatives volontaires et des problèmes liés à l'application des normes. Mais, comme l'a expliqué Peter Utting (Directeur adjoint de l'UNRISD et coordinateur des recherches sur la RSE), le débat à ce sujet a considérablement évolué. Si la polémique du début des années 90 – entre ceux qui voyaient dans la RSE une proposition "gagnant-gagnant" et ceux qui n'y voyaient qu'une opération de cosmétique ou de façade – persiste encore, d'autres questions ont fait leur apparition. Certaines sociétés commerciales vont davantage au-devant de ce que l'on attend d'elles et sont plus conscientes des limites de l'autoréglementation. Les détracteurs se demandent non seulement si les sociétés commerciales font ce qu'elles disent faire, mais aussi comment elles s'y prennent. Et ils doutent aussi que la RSE puisse réellement contribuer au développement, même si de nombreuses sociétés s'investissent davantage.

Les effets au niveau national

Les chercheurs de plusieurs pays en développement ont révélé que le discours de la RSE et certaines initiatives avaient effectivement décollé. Cependant, ils ont contesté le nombre d'entreprises sérieusement engagées et la façon d'imposer aux fournisseurs des mesures de RSE et regretté que certains problèmes de développement – auxquels les STN ne sont pas étrangères – soient encore largement ignorés.

Afrique du Sud

David Fig (Université du Witwatersrand) a expliqué que, dans certains secteurs d'activité, les sociétés commerciales d'Afrique du Sud, surtout les grandes sociétés d'exportation ou ouvertes sur le monde, adoptaient des initiatives de responsabilisation sociale, mais que non seulement celles-ci restaient largement inappliquées, mais ne s'attaquaient pas non plus aux "vrais problèmes du développement". Les tentatives faites pour combattre le "principal problème du développement" – soit l'exclusion sociale et économique des Noirs sud-africains – par des mesures d'équité devant l'emploi et d'autonomisation économique des Noirs ont souvent profité à ceux qui avaient déjà accès aux compétences et au capital et n'ont pas réussi

à réduire sensiblement la pauvreté. La sécurité alimentaire non plus n'a pas suffisamment retenu l'attention. La RSE s'exerce ainsi dans un contexte où l'on applique deux poids deux mesures, car les investissements consentis dans l'énergie nucléaire, les technologies de modification génétique et les hauts fourneaux d'aluminium vont à l'encontre des engagements qu'ont pris à la fois le gouvernement et les entreprises de promouvoir un développement durable. Les entreprises ne sont pas les seules responsables de cette situation. Celle-ci est aussi favorisée par l'Etat, qui est passé d'une stratégie néo-keynésienne à une stratégie néolibérale et n'est pas parvenu à faire respecter les lois sur l'environnement, ce qui s'explique en partie par la relative apathie de la société civile devant certaines questions.

Mexique

David Barkin (Universidad Autónoma Metropolitana-Xochimilco) a constaté que les sociétés implantées au Mexique réagissaient très différemment selon qu'il s'agissait de leur responsabilité environnementale ou de leur responsabilité sociale. Nombreuses sont les grandes entreprises, de divers secteurs, qui sont actives sur le plan environnemental, en particulier sur celui de l'éco-efficacité. Et une foule d'organisations, liées aux entreprises, au gouvernement, au secteur non gouvernemental, aux universités et organisations internationales se sont mobilisées pour prôner la responsabilité environnementale. Les PME ont été moins actives. Les questions de responsabilité sociale ont surtout visé le secteur des *maquiladoras* (usines de montage pour l'exportation) et ce sont les organisations de consommateurs et les syndicats des Etats-Unis, du Canada et leurs homologues mexicains qui les ont soulevées avec le plus de véhémence. Dans d'autres secteurs, la RSE est souvent entendue au sens étroit de philanthropie. Le peu d'attention porté aux questions de la RSE s'explique dans une large mesure par le contexte légal et politique dans lequel fonctionnent les entreprises:

Les entreprises s'implantent au Mexique, attirées par sa main-d'oeuvre peu coûteuse et un cadre administratif laxiste, et le gouvernement essaie d'assouplir encore les restrictions en vigueur et d'alléger la charge fiscale des sociétés. Dans un tel environnement politique, il ne faut pas s'étonner que des gestes paternalistes de charité soient acceptés comme un substitut de responsabilité sociale. ... Il en va tout autrement pour les questions d'environnement ... à cause des bienfaits assez largement reconnus qui en résultent pour la collectivité et de l'émulation entre partenaires commerciaux, qui réclament chacun de leur côté la mise en application des lois.

Chine

Monina Wong (Hong Kong Christian Industrial Committee / HKCIC) a montré combien il était difficile, étant donné les variations entre secteurs, de généraliser sur le thème de l'efficacité et des effets des initiatives de responsabilisation sociale. Dans l'industrie du jouet, par exemple, une campagne internationale, à laquelle ont participé des ONG implantées à Hong Kong, des syndicats et leurs homologues internationaux, a permis d'obtenir certaines améliorations des normes du travail. Dans beaucoup d'autres secteurs, cependant, rares sont les pressions ou incitations à la responsabilisation sociale. En fait, les conditions structurelles – soit abondance d'une main-d'œuvre bon marché prête à accepter des emplois "3D" (pour *dirty*, *demanding* et *dangerous*, soit sales, astreignants et dangereux), un environnement légal peu contraignant, dans lequel les lois du travail restent souvent lettre morte, et l'absence de liberté d'association et de négociation collective – sont telles que "l'incitation au non-respect des lois est toujours plus forte que l'incitation au respect". Rendant compte de ses propres

recherches sur les conditions de travail en Chine méridionale dans des industries à forte intensité de main-d'œuvre qui livrent leurs produits à des sociétés internationales, Monina Wong a distingué trois catégories d'entreprises. Dans la première catégorie, la responsabilité sociale de façade prédomine. On y trouve, par exemple, de nombreux fournisseurs de sociétés productrices d'ordinateurs qui ont pignon sur rue dans le Nord: ce sont des "sweatshops high-tech" où ne sont appliqués ni le code national du travail ni les codes de conduite des STN. A la deuxième catégorie appartiennent les entreprises dont les initiatives de responsabilité sociale sont dues à la peur du gendarme. De nombreuses usines de jouets et de confection en font partie. Les initiatives de responsabilité sociale sont appliquées de manière autoritaire par les STN qui en achètent les produits. Les coûts de la mise en conformité ne sont pas partagés entre acheteurs et fournisseurs, et les employés sont pressés de ne rien révéler de leurs conditions réelles de travail aux contrôleurs et aux visiteurs extérieurs. De plus, les fournisseurs ont de la peine à maintenir les améliorations apportées aux normes du travail à cause de la course constante au prix le plus bas et des pressions qu'ils subissent de leurs acheteurs pour livrer dans les plus brefs délais. Dans la troisième catégorie se rangent les initiatives de responsabilité sociale prises à partir de la base; les ONG sont plus impliquées dans les modalités de contrôle et les procédures de dépôt de plaintes, et l'éducation, la formation et l'organisation des travailleurs retiennent davantage l'attention. Certaines STN, comme Nike, évoluent dans ce sens. Mais cette démarche n'est pas dénuée de tensions et a ses limites, elle aussi, lorsque c'est un moyen, par exemple, "d'éviter et d'empêcher que les travailleurs ne s'organisent vraiment".

Un ordre du jour très limité

D'autres participants ont constaté que les objectifs classiques de la RSE ignoraient souvent des problèmes cruciaux du développement liés aux STN. Peter Utting a relevé une préoccupation majeure à ce sujet:

L'ordre du jour dominant a eu tendance à se limiter à des aspects étroits du développement social et durable et il a laissé de côté des questions fondamentales, qui touchent à la taille des sociétés commerciales, à leur pouvoir et à l'impact de leurs politiques, aux effets néfastes de la flexibilisation du marché du travail et de la libéralisation économique, à des modes d'investissement et de consommation non viables et à des pratiques perverses en matière de fiscalité et d'établissement des prix.

Certains des déterminants fondamentaux du maldéveloppement, de la pauvreté et de l'inégalité sont relégués à l'arrière-plan, lorsqu'ils ne sont pas totalement absents de l'ordre du jour classique de la RSE.

Selon Deborah Doane (New Economics Foundation / NEF), la responsabilité sociale des entreprises devrait se focaliser "sur les moyens de résoudre certains des problèmes mondiaux majeurs de notre temps, qui tiennent aux systèmes de marché", plutôt que simplement sur ce qu'elles peuvent faire pour être à la pointe, grâce à des initiatives sociales et environnementales. "[La RSE] est excellente pour les leaders mais pose des problèmes aux retardataires", qui ont besoin d'une réglementation sous une forme ou une autre. Ann Zammit (consultante indépendante) a noté que "si l'on parle de développement et de l'élimination de la pauvreté, il faut tenir compte des politiques généralement prônées" et du système macropolitique qui est en partie l'œuvre des sociétés commerciales et qui peut avoir des effets pervers sur le développement.

Halina Ward (International Institute for Environment and Development / IIED) a fait observer que la RSE pouvait avoir une incidence néfaste sur le développement en raison de la manière dont sont répartis les coûts et les bénéfices et qui parfois pénalise les entreprises des pays en développement au profit des acteurs déjà dominants. "N'aurions-nous pas établi sans le vouloir un ordre du jour qui favorise les grandes entreprises en réclamant des normes de plus en plus élevées que la base ne peut pas respecter?"

La question de la fiscalité a suscité plusieurs commentaires des conférenciers et participants, qui ont constaté avec inquiétude que l'ordre du jour de la RSE laissait souvent les questions de fiscalité de côté. Eddy Rich (Department for International Development / DFID) est intervenu dans ce sens:

Je suis un peu surpris d'entendre à nouveau une discussion sur la RSE et le développement s'appesantir sur des sujets tels que les codes de conduite et les normes en matière de santé, de sécurité et de travail, lorsque, en fait, la plus grande contribution que les entreprises puissent apporter au développement passe par la fiscalité. ... Vous avez des sociétés qui passent beaucoup de temps à établir des codes ...[tout en] employant une armée de comptables pour ne pas avoir à acquitter intégralement leurs charges sociales et économiques dans les pays où elles sont implantées. ... Or, c'est par l'impôt que le secteur privé peut devenir le vrai partenaire du gouvernement.

Derek Yach (Organisation mondiale de la santé / OMS) a constaté que les questions de santé étaient, elles aussi, souvent oubliées. C'est particulièrement manifeste dans les cas des sociétés productrices de tabac, qui sont "très fières de respecter les droits de l'homme, les normes du travail et les lois relatives à l'environnement. Dommage que leurs produits tuent la moitié de leurs clients réguliers." Selon lui, de nombreuses ONG et le Contrat mondial des Nations Unies n'ont pas prêté suffisamment d'attention aux questions de santé. Si l'on ne remédie pas à cet état de fait, on aura des sociétés commerciales qui seront reconnues comme socialement responsables alors qu'en fait leur activité de base aura pour effet de tuer ou de mutiler des êtres humains.

Plusieurs participants ont fait observer que la RSE était structurellement limitée par le fait qu'elle s'exerçait dans un contexte de néolibéralisme, dans lequel les politiques cultivent des pratiques commerciales susceptibles d'avoir des effets pervers sur le développement. Il faut entendre par là la sous-traitance, les incitations fiscales, la réduction ou l'affaiblissement de l'appareil de contrôle de l'Etat. David Barkin a relevé que le problème au Mexique ne tenait pas au manque de lois mais au fait que les inspections et le contrôle de l'Etat avaient fait place à l'autocontrôle. A propos du Pérou, Renato Alva Pino (consultant indépendant) a estimé que, dans un tel contexte, la RSE apparaissait davantage comme un moyen "d'enjoliver" le néolibéralisme que comme un outil efficace d'allocation ou de transfert de ressources au développement durable.

Florian Rochat (Centre Europe-Tiers Monde / CETIM) a fait remarquer que la question de la responsabilité sociale des entreprises dépassait largement le cadre de l'usine. On le voit bien, non seulement à propos de la sous-traitance, qui permet aux sociétés d'externaliser les risques, mais aussi dans les stratégies politiques auxquelles recourent les sociétés pour obtenir la

libéralisation des régimes du commerce et des investissements, y compris de l'agriculture, ce qui menace les moyens d'existence de millions de paysans.

John Sayer (de la revue *Development in Practice*) a relevé que dans les discussions sur la RSE, on avait tendance à ne pas accorder suffisamment d'attention au problème clé du développement: comment faire reculer la pauvreté dans les pays en développement? "Et lorsqu'on s'attaque effectivement à la pauvreté, on semble le faire au niveau macroéconomique ...[plutôt que] microéconomique." Le casse-tête consiste à tenir compte à la fois des effets des investissements et de l'activité des entreprises sur les emplois, les prix, l'accessibilité des produits de base et des services essentiels et sur l'équité sociale.

Lorsqu'on considère la RSE du point de vue de la société en général, il importe, a constaté Judith Richter (chercheuse indépendante et auteur de *Holding Corporations Accountable*), de regarder au-delà des normes du travail. Il faut élargir la perspective, en partant d'une vision de ce que pourraient être la société et le développement si l'on se plaçait du point de vue des droits de l'homme et de la justice sociale et en définissant, à partir de là, ce que les entreprises devraient ou ne devraient pas faire.

Jusqu'où faut-il allonger l'ordre du jour de la RSE?

Plusieurs intervenants ont mis en garde contre une tendance ou une tentation d'allonger sans cesse la liste des points à l'ordre du jour de la RSE.

John Dunning (Université de Reading) a fait valoir qu'il fallait placer la RSE dans le contexte général de la capacité du marché et des institutions extérieures au marché à influencer sur les objectifs et le comportement des entreprises. Il a aussi demandé aux membres du panel s'il existait un ordre du jour optimal, faisant remarquer que le contenu et la portée de la RSE étaient "très fortement liés, selon le contexte, aux entreprises, aux stades de développement, au système de croyances et aux capacités institutionnelles". Rappelant à la conférence ce qui s'était passé lorsqu'on avait imposé aux STN des obligations contractuelles, il a observé que le fait d'alourdir sans cesse le cahier des charges des STN pouvait avoir des conséquences inattendues et qu'il était important de privilégier les structures d'incitation.

Guy Standing (Organisation internationale du Travail / OIT) a noté que les démarches de responsabilisation sociale avaient tendance à confondre ce qu'il *faudrait* faire avec ce qu'il était possible de faire. Au niveau de l'entreprise, il faut commencer par le plus nécessaire – par exemple la définition des responsabilités minimales liées, par exemple, à la formation et aux installations sanitaires – et remonter peu à peu, en négociant et selon les capacités, aux questions "d'équité sociale" et de sécurité de l'emploi et, enfin, aux aspects touchant à la démocratisation à l'intérieur de l'entreprise. Il faut aussi que les résultats et les effets soient mesurables.

Evoquant l'expérience acquise en encourageant les sociétés commerciales à dresser un "triple bilan" et à le divulguer, Dwight Justice (Confédération internationale des syndicats libres / CISL) a lui aussi insisté sur la nécessité de résultats tangibles. "Il semble que nous avançons sur des terrains où les choses sont de moins en moins palpables et il devient très difficile de les mesurer et de les quantifier d'une manière intelligente et qui permette les comparaisons." Au lieu d'exiger des sociétés commerciales qu'elles révèlent les noms de leurs fournisseurs, on a tendance à encourager la divulgation d'informations en soi, plutôt que la présentation de rapports par lesquels elles rendraient des comptes, comme le propose par exemple la campagne *Publish What You Pay*.

Domination du Nord et réalités du Sud

Divers conférenciers ont relevé que l'ordre du jour de la RSE était fortement influencé par les préoccupations et priorités du Nord et par ses idées sur le développement du Sud. David Murphy (New Academy of Business) a présenté les résultats d'études de cas et de projets réalisés dans plusieurs pays en développement pour jeter sur les débats des éclairages nouveaux et divers venant du Sud. "La plupart des débats actuels sur la RSE sont orchestrés par des organisations internationales ou des pays du Nord et n'accordent guère d'attention aux problèmes et préoccupations propres aux parties concernées du Sud." Comparées aux initiatives des grandes sociétés, les initiatives et démarches du Sud, qui touchent généralement des microentreprises ou de petites entreprises, tiennent assez peu de place dans le discours, les débats et la littérature sur la RSE.

Lorraine Ruffing (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement / CNUCED) a constaté que, dans de nombreux pays, les PME, assez peu représentées dans les chambres de commerce, étaient souvent exclues du dialogue entre secteur public et secteur privé sur la RSE. Les gouvernements conçoivent souvent de manière autoritaire leur politique envers les PME et font peu pour favoriser le dialogue avec ce secteur. D'autres facteurs empêchent aussi les PME de participer aux initiatives de responsabilisation sociale. Evoquant un partenariat public-privé destiné à encourager des modes de production plus propres dans les tanneries du Mexique, David Barkin a expliqué qu'avec la bureaucratie et l'opposition des grandes sociétés, les PME avaient énormément de peine à obtenir les crédits dont elles avaient besoin pour pouvoir devenir partenaires. Il a révélé que les chambres de commerce liées à certains secteurs d'activité étaient dominées par de grandes entreprises, qui pouvaient empêcher les petites de bénéficier des avantages:

Il ne s'agit donc pas simplement d'intéresser les entrepreneurs à la RSE mais de corriger l'inégalité qui règne dans l'exercice du pouvoir politique et économique et qui empêche des programmes internationaux de bien fonctionner au niveau des PME.

Asif Hasnain (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel / ONUDI) a fait observer que, en l'absence de cadres juridiques applicables, le jeu politique local pouvait facilement saper la mise en œuvre des initiatives de responsabilisation sociale.

Les contradictions du militantisme

Plusieurs conférenciers et participants se sont inquiétés de la place apparemment démesurée qu'occupent dans l'ordre du jour de la RSE les grandes STN et les normes du travail dans leurs entreprises, alors qu'une grande partie de la population active des pays en développement est au chômage et sous-employée et que beaucoup d'actifs doivent leur emploi ou leur activité au travail indépendant, aux microentreprises et aux entreprises familiales.

Ajit Singh (Université de Cambridge) a relevé qu'en Inde et dans la plupart des autres pays, la grande majorité des actifs travaillait dans le secteur non organisé. Il a constaté avec inquiétude que l'ordre du jour de la RSE et certains militants nord-américains du mouvement anti-sweatshop n'en avaient pas totalement conscience et n'avaient pas compris non plus les incidences que pouvaient avoir sur le développement leurs efforts pour améliorer les normes du travail dans le secteur organisé et étendre les droits des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective. Imposer des normes du travail plus élevées dans un pays où le chômage est généralisé aurait pour effet de réduire l'emploi. "Pour relever les

normes du travail, il vaudrait beaucoup mieux accroître la demande de main-d'œuvre, dans les pays riches comme dans les pays pauvres". Il faut s'attacher aussi davantage à faire reculer la pauvreté, à prévenir la faim et à relever les normes du travail dans le secteur non organisé. Il faut surtout renverser la tendance des 20 dernières années, pendant lesquelles "les pays en développement ont été privés de leur autonomie en matière de politiques" et n'ont pas pu régler comme ils l'entendaient des questions telles que l'investissement étranger direct (IED) et les flux financiers. "Le mouvement anti-sweatshop devrait porter ailleurs son attention et demander aux gens de Wall Street et du Trésor aux Etats-Unis ce qu'ils préparent." Ajit Singh a aussi souligné qu'une forte croissance économique était essentielle au développement. En réponse à une question sur les incidences néfastes possibles d'une stratégie de forte croissance sur le développement durable, il a expliqué que la seule issue de ce dilemme était de changer les préférences des consommateurs et de leur faire abandonner les produits et les méthodes de production associés à des activités polluantes pour d'autres qui ne polluent pas ou polluent moins. Les militants anti-sweatshop du Nord se sont montrés capables de changer les préférences des consommateurs dans les secteurs de la chaussure et de l'habillement; ils pourraient mettre à profit cette expérience dans le domaine de l'environnement.

Peter Newell (Institute of Development Studies / IDS) a lui aussi relevé les effets contradictoires de certains types de militantisme anti-sweatshop lorsqu'il a évoqué les conséquences involontaires de certaines actions menées pour supprimer le travail des enfants au Bangladesh. Il a précisé, cependant, que c'était là moins une critique du mouvement qu'une affirmation du devoir de l'Etat de se préoccuper de ce qu'on appelle le secteur informel.

Points de vue de militants

Les militants qui se sont investis dans les campagnes anti-sweatshop en Amérique du Nord et en Europe ont reconnu que la situation des travailleurs dans la chaîne des sous-traitants, en particulier des travailleurs à domicile, n'avait pas suffisamment retenu l'attention. Evoquant, cependant, les récentes initiatives prises en Amérique du Nord et en Australie, Bob Jeffcott (Maquila Solidarity Network / MSN) a noté que cette situation était en train de changer. Selon Ineke Zeldenrust (Clean Clothes Campaign / CCC), le secteur informel pose un problème épineux aux militants préoccupés par les normes du travail. S'agissant de l'industrie de l'habillement, elle a énuméré trois problèmes. Premièrement, "même dans le secteur dit formel... les conditions d'emploi de nombreux travailleurs ne se distinguent guère en fait de celles du secteur informel" en ce sens qu'ils n'ont aucune sécurité contractuelle. Deuxièmement, la nature de "l'informalité" varie considérablement d'un point à l'autre de la chaîne des sous-traitants et appelle de la part des militants des stratégies différentes. Troisièmement, "il faut une transformation du mouvement syndical" car, souvent, les structures syndicales actuelles ne répondent pas aux besoins des sous-traitants et des ouvrières, en particulier, qui préféreraient s'organiser au niveau de la collectivité locale plutôt que du lieu de travail. Il faut aussi une réforme du droit du travail dans les nombreux pays où les travailleurs du secteur informel ne sont pas visés par la législation actuelle. Sur le thème des stratégies à employer, elle a proposé que la question de la sécurité de l'emploi soit inscrite en bonne place à l'ordre du jour, comme l'ont été celles du salaire minimum vital et de la liberté d'association. Il importe aussi d'appliquer une division du travail qui corresponde aux réalités de la mondialisation, et de dépasser le mode de pensée traditionnel selon lequel le monde est divisé entre consommateurs au Nord et producteurs au Sud. Dans l'industrie de l'habillement, la production est de plus en plus entre les mains de STN de pays de l'Asie orientale s'approvisionnant en Afrique et en Amérique centrale. Et des pays comme l'Inde deviennent d'importants marchés de consommateurs pour des sociétés comme Nike ou Adidas.

La RSE, bonne pour les affaires?

Les données considérables produites par l'OIT et d'autres organisations à partir d'enquêtes menées auprès d'entreprises de pays en développement ou de pays en transition portent à croire à une corrélation positive entre une bonne performance sur le plan des normes du travail, de l'équité et de la démocratie dans l'entreprise, d'une part, et de bons résultats économiques, de l'autre. Comme manifestement la RSE semble être bonne pour les affaires, Guy Standing s'est demandé pourquoi il n'y avait pas plus d'entreprises à prendre leurs responsabilités sociales au sérieux. A son avis, "l'échec du marché", allié au manque d'informations, est un facteur important.

D'autres étaient moins convaincus par l'argument dit "gagnant-gagnant". Dwight Justice a relevé que si certaines sociétés commerciales prenaient la voie royale en matière de RSE, les bons résultats économiques n'étaient pas toujours là pour militer en faveur de la responsabilisation.

Parfois, il faut des règles. ... L'ennui avec l'ordre du jour de la RSE, c'est qu'il dépend en grande partie d'un attachement presque religieux à la croyance en une rétribution économique de la responsabilité. Or, cette idée, qui contredit ce que nous avons appris sur l'altruisme et la philanthropie, on ne peut pas s'y fier.

Selon Deborah Doane, la bonne conduite n'est pas forcément récompensée par le marché:

Il y a pléthore d'exemples qui semblent prouver le contraire. ... Les sociétés commerciales ...doivent joindre les deux bouts et, lorsque les temps sont durs ou "impitoyables", le profit l'emportera en définitive sur tout souci altruiste de la collectivité ou de l'environnement.

Le départ récent de Littlewoods de l'Ethical Trading Initiative (ETI) en est un exemple. La pression de la concurrence peut accélérer la course aux prix le plus bas, comme dans le secteur de l'habillement, dans lequel les sociétés commerciales sont poussées à quitter le Sri Lanka pour relocaliser leurs usines de confection en Chine.

II. De nouvelles relations avec les STN

La deuxième série de questions sur laquelle s'est penchée la conférence a touché au potentiel et aux limites des nouveaux types de relations qui se sont établies ces dernières années entre les STN et d'autres intérêts commerciaux, d'une part, et des organisations non gouvernementales et internationales, de l'autre. Deux panels ont porté spécifiquement sur les partenariats public-privé et les initiatives multipartites tendant à l'établissement de normes, à la publication par les entreprises de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux de leurs activités, au contrôle, aux audits, à la certification, et au dialogue entre parties concernées et à l'apprentissage. Ces panels se sont posé les questions suivantes:

- Ces nouveaux mécanismes institutionnels sont-ils pour les entreprises un moyen efficace d'approfondir leurs responsabilités sociales et de mieux les assumer?
- Permettent-ils de dépasser les limites de l'autoréglementation et de surmonter les problèmes qu'elle pose?

- La phase actuelle d'essais pilotes et d'expérimentation pourrait-elle déboucher sur un nouveau régime mondial d'encadrement des sociétés commerciales?

Dara O'Rourke (Université de Californie-Berkeley) a constaté que, dans divers secteurs, les "systèmes non gouvernementaux de réglementation du travail" connaissent une expansion rapide mais que leur rôle et leurs effets ne font pas l'objet d'une analyse sérieuse. La multiplication de ces initiatives est non seulement le signe que l'on essaie de dépasser les démarches traditionnelles d'encadrement juridique mais correspond aussi à un changement des modes de production au niveau mondial.

A mesure que les réseaux de production s'étendent, suivant des chaînes d'approvisionnement de plus en plus complexes, les parties intéressées se mettent en quête de systèmes d'encadrement de la production qui soient à la fois décentralisés mais reliés entre eux. Ces systèmes d'encadrement sont presque aussi complexes que les chaînes d'approvisionnement qu'ils cherchent à contrôler.

Les normes, procédures et arrangements touchant à la gouvernance varient considérablement. Dans certains cas, ils font appel à une forme avancée de "réglementation privatisée" (par exemple, le Worldwide Responsible Apparel Production / WRAP), dans d'autres, à une "réglementation fondée sur la collaboration" (par exemple l'ETI, la Fair Labor Association / FLA, et Social Accountability International / SAI) et, dans d'autres encore, à un modèle de réglementation "socialisée" ou du type "alarme", qui recourt à de nouveaux mécanismes pour obliger les entreprises à rendre des comptes et donner plus de pouvoir aux travailleurs (par exemple le Worker Rights Consortium / WRC). Ces systèmes en sont actuellement à un stade expérimental. Ils pourraient compléter la législation et corriger dans une large mesure les effets néfastes de la mondialisation. Mais pour que cela soit vraiment le cas, ils doivent se transformer peu à peu en systèmes plus crédibles, transparents, comptables et démocratiques et ils doivent pouvoir communiquer entre eux, se combiner afin de se compléter et de se renforcer mutuellement. Or, au lieu de converger pour former des systèmes de réglementation plus complets et plus démocratiques, ils risquent d'éclater "en une myriade d'initiatives toutes prêtes à conquérir le cœur et la raison des consommateurs, ce qui ne ferait que semer la confusion dans le public et saper la crédibilité des initiatives non gouvernementales". Il est donc crucial d'évaluer ces initiatives à l'aune de la légitimité, de la rigueur, de la transparence et de la complémentarité.

Revenant sur la genèse des initiatives multipartites, Ineke Zeldenrust a souligné qu'elles avaient été initialement conçues comme une réponse à deux problèmes fondamentaux: les limites de l'autoréglementation chez les entreprises, et le fait que les pouvoirs publics locaux, les gouvernements nationaux et les organisations internationales telles que l'OIT manquaient de "mordant" et de pouvoir de coercition. Ces initiatives doivent être replacées dans leur contexte, celui de syndicats souvent faibles ou réprimés et de fournisseurs qui, coincés entre les détaillants et les STN, ont peu de marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de répondre aux revendications des travailleurs. Les initiatives multipartites se caractérisent par le fait que des ONG et des syndicats y sont associés, bien que "la nature de cette association varie considérablement", puisque certaines institutions ont des conseils d'administration tripartites (comme l'ETI et la Fair Wear Foundation / FWF) mais que ce n'est pas le cas pour toutes (pas pour la FLA par exemple). S'agissant de la nature expérimentale des initiatives multipartites, il faudrait y voir davantage un phénomène durable qu'une simple phase, "étant donné les risques inhérents à leur nature et les nombreuses erreurs qui ont été commises".

Représentation et influence des diverses parties concernées

Quelles sont les "parties concernées" et dans quelle mesure le dialogue entre elles est-il crédible et démocratique? Les discussions sur les initiatives multipartites ont amené à s'interroger sur la légitimité des parties dites concernées, leurs relations et leur influence relative. L'une des préoccupations s'est cristallisée sur les relations entre ONG et syndicats. Jan Aart Scholte (Université de Warwick) a fait observer qu'historiquement elles avaient été marquées par diverses tensions. Dwight Justice a contesté le rôle des ONG comme représentantes des intérêts des travailleurs. Il a relevé deux problèmes fondamentaux: d'abord, la tendance à "traiter ONG et parties concernées comme s'il s'agissait de la même chose, ce qui n'est pas le cas" et celle des ONG à se présenter comme les substituts de certaines parties concernées et, ensuite, la tendance de groupes commerciaux à s'organiser en ONG et à prétendre faire partie de la société civile, alors que des composantes légitimes de la société civile, telles que les syndicats, sont parfois écartées et marginalisées.

Encadré 1

Les défis posés aux initiatives multipartites

Il est nécessaire :

- de traduire l'activité considérable consacrée aux codes relatifs à la RSE au niveau international et dans les instances politiques par "des changements sensibles sur le terrain";
- de remonter la chaîne des fournisseurs au-delà du premier maillon;
- de se concentrer sur les questions de droits, comme la liberté d'association, pour compléter l'action menée sur "des questions plus visibles telles que la santé et la sécurité";
- d'améliorer la qualité des contrôles et de la vérification, de moins compter sur les méthodes traditionnelles employées par les grandes entreprises d'audit et de développer les compétences locales;
- de travailler par secteur, plutôt que par société, et de renforcer la coopération entre initiatives multipartites "organisées autour d'un programme de travail effectif, portant sur des questions précises, pour éviter d'interminables débats au niveau institutionnel";
- de rendre les initiatives multipartites plus crédibles en faisant en sorte que des ONG et des syndicats soient représentés dans les structures de gouvernance aux niveaux tant international que local et en y associant des organisations véritablement représentatives des travailleurs, des ONG et des syndicats du Sud et des fournisseurs;
- de développer les programmes d'éducation et de formation des travailleurs et les procédures de dépôt de plaintes;
- d'amener un plus grand nombre de sociétés commerciales à s'y joindre, ce qui veut dire que la société civile, les gouvernements et les milieux universitaires devront les y "pousser";
- de voir dans les initiatives multipartites le moyen non seulement de combler les vides juridiques mais aussi de "transformer le cadre réglementaire traditionnel afin qu'il puisse résoudre de manière démocratique et transparente les graves problèmes des employés de la chaîne des fournisseurs à travers le monde et donner aux travailleurs et à leurs organisations assez d'espace pour qu'ils puissent défendre leurs intérêts".

Source: Zeldenrust

Il est important, a souligné Ineke Zeldenrust, que les structures de gouvernance des initiatives multipartites comptent à la fois des ONG et des syndicats, comme c'est le cas à la campagne Clean Clothes (CCC), au FWF et à l'ETI. Elle a constaté, toutefois, que dans le secteur de l'habillement de nombreux pays, où la main-d'œuvre était essentiellement féminine, il était difficile de consolider les relations entre ONG et syndicats, surtout là où les syndicats n'étaient pas autorisés, étaient corrompus ou "là où les structures syndicales actuelles étaient plutôt sexistes". Evoquant l'expérience de la CCC, elle a reconnu les difficultés qui se posaient mais a souligné que ce genre de problèmes était souvent plus compliqué en théorie qu'en pratique: "l'important est de dépasser très vite le stade de la vaine rhétorique et d'expérimenter sur le terrain pour voir là où l'on peut et là où l'on ne peut pas travailler ensemble".

Deborah Doane a fait observer que certaines initiatives multipartites, telles que le Marine Stewardship Council (MSC) et le Forest Stewardship Council (FSC), avaient assez bien réussi à établir un dialogue entre les diverses parties concernées mais que ce dialogue avait de la peine à progresser parce que les différences de pouvoir entre les interlocuteurs n'étaient pas reconnues. Dan Gallin (Global Labour Institute) a opiné et confirmé que les parties concernées n'étaient pas toutes égales et que le défi consistait justement à créer un équilibre des pouvoirs. Aussi était-il essentiel que les droits syndicaux soient respectés et défendus.

Une autre préoccupation a tourné autour de la tendance d'intérêts commerciaux à se faire classer comme ONG ou membres de la "société civile". Dans les consultations multipartites qui ont lieu sous la houlette de l'OMS, par exemple, Lida Lhotska (International Baby Food Action Network / IBFAN) a relevé que "les organisations de consommateurs et les ONG veulent avoir un espace distinct de celui des parties du secteur privé". Evoquant une conférence internationale organisée par la Banque interaméricaine de développement, Dwight Justice a signalé que des organisations étroitement liées à des intérêts commerciaux avaient été présentées comme des représentantes de la société civile. Il a également constaté avec inquiétude que les activités du Contrat mondial dans de nombreux pays n'avaient rien de la démarche multipartite auquel le Contrat mondial prétendait être attaché. Au niveau national, les syndicats étaient souvent exclus. Le dialogue entre parties concernées pouvait être utile mais, souvent, le discours n'était pas suivi d'actes.

Limites des initiatives multipartites et des partenariats

D'autres préoccupations se sont exprimées à propos des initiatives multipartites et des partenariats public-privé. Selon Deborah Doane, ils ne peuvent guère encourager les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales parce qu'ils reposent sur des principes marchands, qui partent à tort de l'hypothèse que le marché récompensera les entreprises qui assument leurs responsabilités sociales ou environnementales. Dans des pays comme les Etats-Unis, le "consommérisme éthique" reste le fait d'une petite minorité de consommateurs et a connu des revers ces dernières années, tout comme les placements à caractère social. Les initiatives multipartites et partenariats peuvent aussi faire pression sur les ONG pour qu'elles transigent avec leurs principes et les normes qu'elles voulaient voir adopter. Certaines initiatives multipartites ont effectivement donné satisfaction aux STN en transigeant sur les normes et les modes d'application. Elle a cité le cas de la New Economics Foundation (NEF), qui s'est retirée de l'ETI, en partie parce que certaines entreprises membres demandaient que les ONG membres s'engagent par écrit à tenir secrètes les études de cas avant d'en prendre connaissance. "S'il y a place pour la coopération, les ONG ne doivent pas pour autant renoncer à défendre les intérêts des citoyens". Les partenariats peuvent compléter les approches légalistes mais "ne remplaceront jamais une bonne loi".

Les participants se sont inquiétés aussi du coût des initiatives multipartites et de la complexité des procédures qu'elles favorisent. Lorraine Ruffing a fait remarquer que la question des coûts, en particulier pour les PME, était souvent ignorée dans les discussions sur les initiatives multipartites. Elle a signalé que le coût de l'obtention d'un certificat de conformité à la norme ISO 9000 de l'Organisation internationale de normalisation (pour le management de qualité) était souvent de l'ordre de 20 000 dollars. Les coûts des labels sociaux sont peut-être moindres, mais ils sont encore considérables. Peter Utting a fait observer que "si l'on part souvent de l'hypothèse que les coûts seront supportés par les filiales ou les PME qui font partie des chaînes de valeur des sociétés du Nord, la question du 'partage des responsabilités' faisait l'objet de beaucoup moins d'attention". Il a également constaté que l'expansion des initiatives multipartites au-delà de leur phase pilote ou expérimentale se heurtait tout simplement à la complexité de bon nombre de systèmes de présentation de rapports, de contrôle et de certification qui demandaient de très nombreuses informations i) aux parties concernées qui pouvaient ne pas être capables ou désireuses de les fournir et ii) aux contrôleurs et autres responsables qui, souvent, n'avaient ni les compétences ni la méthodologie nécessaires.

Ann Zammit a parlé des conséquences des "partenariats" conclus entre STN et institutions des Nations Unies, dont le nombre ne fait que croître, sur le développement. Souvent présentés comme servant à canaliser sur le développement les ressources du secteur privé, ces partenariats, y compris leur porte-drapeau, le Contrat ou Pacte mondial, suscitent de sérieux doutes. Pour évaluer leurs conséquences sur le développement, il ne suffit pas de faire le compte des compétences, de l'argent, des investissements, des produits et des services qu'ils fournissent; il faut aussi prendre en considération

leur incidence générale sur les pays en développement et le recul de la pauvreté, [y compris] leur contribution au renforcement des capacités des pays en développement à résoudre leurs problèmes, leurs effets sur...la concentration de la propriété ...au plan national, et le niveau de concurrence.

A ces égards, les partenariats peuvent avoir des effets pervers. Ils peuvent accroître la part de marché et rehausser la réputation des grandes STN, créer les conditions propres à renforcer l'influence de ces dernières dans les organes internationaux qui définissent les politiques et en même temps contribuer à imposer un programme politique mondial qui, selon de nombreux observateurs, sape le développement de nombreux pays du Sud: il y a là une contradiction fondamentale. Les Nations Unies, dans leur approche actuelle du partenariat, n'ont pas examiné ces questions avec le sérieux voulu et n'ont pas analysé en détail leurs expériences de partenariat. Il importe de corriger cet état de fait. Le Contrat mondial a répondu à certaines critiques en ne se limitant plus aux STN, en s'ouvrant aux entreprises des pays en développement et en engageant les sociétés participantes à rendre compte de la façon dont elles appliquent les neuf principes sur lesquels repose le Contrat. Mais étant donné les faiblesses notoires des rapports communiqués par les sociétés commerciales sur les aspects sociaux et environnementaux de leurs activités, le champ limité laissé au contrôle du respect des principes en question et faute d'une évaluation qui chercherait à déterminer si le partenariat ou les activités de responsabilisation sociale sont compatibles ou non avec le développement national et le recul de la pauvreté, de nombreuses questions demeurent sans réponse.

Jens Martens (World Economy, Ecology and Development / WEED) a fait observer que toute évaluation des initiatives de partenariat devait s'intéresser non seulement à leurs effets directs sur la collectivité et l'environnement, mais aussi à leur impact sur les intérêts cachés des sociétés commerciales, y compris le programme de libéralisation, les IED et les effets macroéconomiques. Lida Lhotska s'est interrogée sur la mesure dans laquelle les institutions des Nations Unies coordonnent leurs approches de la RSE et du partenariat et sur la compatibilité de ces approches, faisant remarquer que, pendant que l'OMS engageait des consultations multipartites pour définir sa politique dans les domaines de la santé et de la nutrition, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) concluait un accord de parrainage avec McDonald's, "ce qui, à mon avis, va à l'encontre de ce que fait l'OMS". Craig Bennett (Friends of the Earth, Royaume-Uni) a noté que l'explosion soudaine des propositions de partenariat à laquelle on avait assisté au Sommet mondial sur le développement durable en 2002 pouvait être interprétée comme une tactique pour éloigner la menace de réglementation, car, à peine le processus de Johannesburg était-il achevé, que beaucoup de ces propositions s'étaient volatilisées.

III. Responsabilité des entreprises et encadrement international des STN

Les préoccupations suscitées par l'autoréglementation et les initiatives volontaires ont été, ces dernières années, à l'origine de diverses propositions en faveur d'un encadrement juridique des STN et de campagnes menées pour obtenir que les entreprises répondent de leurs actes. Dans ce domaine, les discussions de la conférence ont porté sur trois questions:

- D'un point de vue politique et sous l'angle du développement, quel intérêt présentent ces propositions?
- Faut-il de nouvelles lois et institutions internationales, ou les cadres et instruments existants suffisent-ils à restreindre le pouvoir et les abus des sociétés commerciales?
- Quel rôle les institutions des Nations Unies, anciennes et nouvelles, devraient-elles jouer dans l'encadrement international des STN?

Jem Bendell (consultant indépendant et co-auteur de *In the Company of Partners*) a mis en évidence les changements qui s'étaient produits récemment chez les militants, en particulier l'apparition de nouvelles coalitions – ou ce que l'on pourrait appeler au sens lâche un "mouvement" – demandant que les entreprises ou sociétés commerciales répondent de leurs actes. Ce mouvement s'inquiète surtout du pouvoir et des privilèges des sociétés commerciales et des répercussions néfastes qu'ils ont sur les populations et le développement. Au lieu d'engager instantanément les sociétés commerciales à rendre compte spontanément de leurs activités et de l'impact de celles-ci, il exige qu'elles répondent de leurs actes, ce qui suppose une certaine force exécutoire. Plusieurs facteurs et tendances permettent d'espérer la réalisation de progrès dans ce sens, notamment ceux-ci:

- Le mouvement antimondialiste a mûri et s'est transformé en un mouvement pour la démocratie dans le monde, dans lequel manifestations et critiques s'accompagnent désormais d'une recherche de solutions de rechange et de politiques innovantes.
- Les sociétés commerciales se voient de plus en plus appliquer le droit relatif aux droits de l'homme.

- L'éclatement de la bulle technologique et les scandales financiers ont ébranlé la confiance de la majorité dans les capacités du capitalisme anglo-saxon et des sociétés commerciales à engendrer le développement; et
- La proposition "gagnant-gagnant" a montré ses limites et l'on s'est rendu compte qu'il pourrait être de l'intérêt bien compris de la société commerciale, si elle veut vraiment améliorer son bilan social et environnemental, de travailler à la suppression des inégalités et de relever le niveau pour éviter la sous-enchère.

Ces facteurs et tendances ont amené les ONG à réclamer un encadrement plus rigoureux des sociétés commerciales, qui passerait soit par l'application à l'essai de mécanismes existants tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, soit par le lancement de nouvelles initiatives telles que les campagnes internationales pour la transparence et contre la corruption dénommée *Publish What You Pay* et pour le droit de savoir (*The Right to Know*). Jem Bendell a estimé que les stratégies à appliquer pour obtenir que les sociétés commerciales répondent de leurs activités devaient être moins axées sur l'élaboration de nouveaux instruments et conventions, que sur la mise en application des instruments qui existent déjà. Il faudrait aussi s'efforcer de former des alliances entre ONG, gouvernements et institutions et organes des Nations Unies pour soutenir des instruments tels que les Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme, récemment adoptées par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU.

Craig Bennett a exposé les objectifs de la campagne lancée par les ONG avant le Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Parmi eux figuraient à la fois des devoirs et des droits: devoirs des directeurs de sociétés commerciales envers l'environnement et les parties concernées, par exemple, et droit des collectivités à un environnement sain, droit pour elles de décider des activités industrielles qui s'implantent dans leur localité et droit de recours en cas d'agissements malhonnêtes. Le rejet de cette proposition par les intérêts commerciaux, au motif qu'un cadre contraignant international reviendrait à faire entrer toutes les sociétés ou entreprises dans le même moule, inadapté à la plupart, est hypocrite: c'est exactement ce qu'on propose lorsqu'il s'agit de renforcer les droits des sociétés commerciales.

Le rôle d'encadrement des Nations Unies

Les exposés de plusieurs conférenciers ont fait ressortir à la fois la diversité des démarches choisies par les Nations Unies pour encadrer les grandes sociétés, et la multiplicité des instruments dont elles disposent. A l'une des extrémités du spectre se trouvent les initiatives non contraignantes, telles que le Contrat mondial, qui insistent sur le dialogue et la présentation volontaire de rapports comme moyens de cultiver des valeurs communes et d'inciter les entreprises à se comporter en citoyennes et qui leur rappellent leurs responsabilités en vertu du droit international du travail, de l'environnement et des droits de l'homme. De nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont applicables aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyens, mais ils constituent un droit international non contraignant car dénué des mécanismes qui obligerait les catégories visées à rendre des comptes. D'autres instruments, tels que la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, comportent des dispositions relatives au contrôle du respect des accords, aux plaintes et à "l'interprétation", mais certaines modalités d'exécution laissent à désirer.

Plusieurs initiatives récentes ont été plus attentives aux mécanismes de contrôle. A propos des Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme, Simon Walker (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) a fait observer que, si la Commission des droits de l'homme de l'ONU finissait par les approuver sous leur forme actuelle, elles constitueraient un nouvel instrument, doté de certains mécanismes de mise en application et de contrôle. A l'autre extrémité du spectre se trouvent les traités contraignants tels que la Convention-cadre pour la lutte antitabac qui, comme l'a expliqué Derek Yach, comporte des dispositions concernant la responsabilité civile et l'indemnisation. Evoquant la Convention d'Aarhus – Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement – Jeremy Wates (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe / CEE) a expliqué que le Protocole de Kiev y afférent sur les registres des rejets et des transferts de polluants, adopté en 2003, obligeait tout Etat partie à créer un registre pour y consigner les rejets et les transferts de polluants toxiques. Ce Protocole, qui rend obligatoire pour les gouvernements la communication de rapports, doit obliger certaines industries et secteurs à faire rapport à leur tour. "Ainsi, indirectement, il fonctionne comme un traité contraignant pour les STN".

L'éclectisme, bon ou mauvais?

Les opinions ont été très divisées sur le point de savoir si le caractère éclectique de l'encadrement de l'ONU était bon ou mauvais. Jan Aart Scholte a fait remarquer que la diversité actuelle des instruments, des institutions et des approches semblait traduire une certaine confusion, des problèmes de coordination et indiquait que les Nations Unies devaient s'acheminer vers une infrastructure d'encadrement plus cohérente et mieux intégrée. John Dunning a relevé que tant qu'il n'existait pas de gouvernement mondial, la réglementation internationale avait de toute évidence ses limites. Pour affronter la mondialisation, le commerce et l'IED, "il faut fixer des règles de base.... Le mieux que l'on puisse faire dans la conjoncture actuelle, c'est de se servir de règles, de conventions et de contrats, même s'ils n'ont rien d'officiel."

Cornelis van der Lugt (Programme des Nations Unies pour l'environnement / PNUE) a fait remarquer, lui aussi, que les Nations Unies n'étaient pas un gouvernement mondial uni, qu'elles se composaient d'institutions intergouvernementales qui avaient inévitablement des positions, des démarches et des activités différentes. "Nous n'avons jamais reçu des gouvernements le mandat d'adopter une position en particulier". Selon lui, les institutions des Nations Unies ont pour rôle d'examiner les forces et les faiblesses des différentes démarches, d'élaborer des indicateurs et de trouver des points de comparaison pour s'assurer des progrès, d'encourager une vérification indépendante dans le cas d'initiatives volontaires et d'aider les gouvernements à progresser dans la mise en œuvre des accords internationaux.

Tout en reconnaissant que les Nations Unies devaient jouer des rôles multiples, Peter Utting a souligné la nécessité de garder le sens de l'équilibre. En pratique, elles sont beaucoup plus actives sur certains fronts que sur d'autres: elles accordent, par exemple, une attention considérable à "l'apprentissage des bonnes pratiques" mais négligent dans une large mesure les recherches qui dénoncent et analysent les abus des sociétés commerciales. De même, ces dernières années, elles ont veillé beaucoup plus à encourager les initiatives volontaires qu'à étudier des approches legalistes.

Judith Richter a fait remarquer que les démarches volontaires, par leur nombre, avaient tendance à exclure les démarches legalistes. L'idée du lancement du Contrat mondial

a coupé l'herbe sous le pied du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] qui, dans son *Rapport sur le développement humain* 1999, recommandait notamment l'élaboration d'un code de conduite obligatoire pour les sociétés multinationales,

et certaines des sociétés parties au Contrat mondial s'en servent maintenant comme d'une arme contre d'autres initiatives d'encadrement telles que les Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme.

Derek Yach a fait observer que des problèmes différents appelaient des approches différentes. Evoquant le cas du tabac et de l'alimentation, il a brièvement exposé les divers modes d'encadrement retenus par l'OMS. Dans le cas du tabac, l'autoréglementation et les lois nationales ont toutes deux échoué et un traité international était devenu nécessaire sous la forme de la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac, "qui inclut des dispositions relatives à la responsabilité civile et autorise le recours aux tribunaux et les demandes d'indemnisation". La démarche adoptée récemment pour réglementer le secteur de l'alimentation et des boissons est différente, axée beaucoup plus sur la promotion de l'autoréglementation des entreprises et les initiatives multipartites. Certaines activités commerciales comme la publicité pour enfants, doivent être strictement réglementées; d'autres peuvent être encadrées par des initiatives volontaires.

Le contrat mondial

Quel rôle le Contrat mondial devrait-il jouer en matière d'encadrement? Sur cette question, les avis étaient très tranchés. Judith Richter a estimé que le Contrat mondial était sans doute moins apte "à obliger les sociétés commerciales à rendre des comptes aux peuples du monde qu'à aider ces mêmes sociétés à gouverner le monde" et qu'il fallait s'en débarrasser. Non seulement, il fermait la porte à d'autres formes de réglementation, a-t-elle dit, mais les mécanismes prévus pour contrôler le respect des engagements étaient lâches et il donnait aux STN le moyen d'étendre leur influence sur les affaires publiques.

Alison Linnecar (Geneva Infant Feeding Association / GIFA) a jugé que le Contrat mondial faisait obstacle à l'élaboration de lois nationales exécutoires dans le domaine de la commercialisation des substituts du lait maternel. A des lois assorties de contrôles et de sanctions, on a préféré "cet arrangement très 'démonstratif'... qu'est le Contrat mondial". Les démarches volontaires qu'il favorise facilitent la tâche de Nestlé et d'autres sociétés qui adoptent leurs propres codes au lieu de se conformer à un code international ou au droit national.

Selon John Dunning, il faudrait voir dans le Contrat mondial un instrument capable de renforcer les règles de base nécessaires à la mondialisation, au commerce et aux investissements par la mise en place d'arrangements sans caractère officiel, et ce rôle est important tant qu'il n'existe pas de "gouvernement mondial" ni d'instruments d'encadrement à l'échelle mondiale. Dwight Justice a fait valoir que le Contrat mondial pouvait être utile, non pas en fixant des règles — "il existe déjà de meilleurs règles et codes de conduite pour les sociétés", mais plutôt comme forum ou lieu de dialogue entre entreprises, syndicats et autres parties concernées. Cornelis Van der Lugt a soutenu que, vu les failles de la gouvernance actuelle, le Contrat était un moyen d'associer des acteurs non étatiques à la mise en œuvre de lois internationales. On ne savait pas encore bien comment s'y prendre et c'était justement pour ces raisons que le Contrat était constitué en forum de dialogue et d'apprentissage.

Rebondissant sur la question du dialogue que le Contrat mondial est censé favoriser, Ann Zammit a fait observer que la grande question était de savoir sur *quoi* devait porter le dialogue. Uniquement sur les questions des droits de l'homme, du travail et de l'environnement? Elle a rappelé que certains milieux demandaient, à juste titre d'ailleurs, que l'éducation, la santé et d'autres dimensions du développement fassent partie des sujets débattus. De plus, a-t-elle ajouté, les questions fondamentales, qui touchent au caractère souhaitable ou non des partenariats et à leur objet, ne figurent pas non plus à l'ordre du jour. Un autre participant a fait remarquer qu'en dirigeant son attention sur le comportement de telles ou telles entreprises et sur des questions spécifiques telles que les normes du travail, le Contrat ignorait certaines "questions plus générales". Dans l'industrie du cacao, par exemple, on accorde énormément d'attention à l'amélioration des normes du travail dans la chaîne des fournisseurs "mais pas aux causes réelles de la baisse des cours des produits de base ni aux raisons pour lesquelles ces normes restent si basses".

Encadré 2

D'autres moyens d'encourager les sociétés commerciales à assumer leurs responsabilités sociales et à rendre des comptes

Que peuvent faire les institutions des Nations Unies pour encourager les sociétés commerciales à assumer leurs responsabilités sociales et à rendre des comptes? Les participants à la conférence ont suggéré d'autres moyens que l'activité normative, la promotion du dialogue sur les politiques et la diffusion des meilleures pratiques.

Le travail de suivi des secrétariats de l'ONU

Jem Bendell a suggéré que les institutions et fonctionnaires des Nations Unies rappellent constamment aux Etats membres leurs engagements en vertu du droit international. Certaines institutions donnent déjà l'exemple à cet égard, mais d'autres restent beaucoup plus prudentes. Derek Yach a reconnu la nécessité de revoir le rôle des institutions des Nations Unies et des fonctionnaires internationaux: "trop d'accords sont conclus entre Etats membres et on a l'impression d'être dans une impasse....Ils comptent que le Secrétariat sera trop faible, trop réticent ou trop à court de moyens pour s'y opposer".

Exploiter les pouvoirs d'achat et d'enquête de l'ONU

L'ONU pourrait se servir de son système d'achats pour peser sur le comportement des entreprises. Suite à une question de George Starcher (European Bahá'í Business Forum) qui se demandait si l'ONU se servait de son pouvoir d'achat pour encourager une responsabilisation sociale des entreprises, Ineke Zeldenrust a souligné l'importance de faire appel à de grands acheteurs institutionnels et d'élaborer une stratégie d'achat telle que l'ONU ne s'approvisionnerait plus qu'auprès de sociétés respectueuses du Contrat mondial et d'autres principes et normes. L'ONU "doit d'abord remonter ses propres chaînes de fournisseurs ...si nous l'exigeons de n'importe quel détaillant, je ne vois pas pourquoi nous ne l'exigerions pas du système des Nations Unies". Etablissant un parallèle avec le Worker Rights Consortium, elle a aussi proposé la mise en place "d'un dispositif d'alerte sociale et de dépôt de plaintes" et d'une procédure d'enquête; proposant encore que dans les cas avérés d'abus, l'ONU devrait user de son pouvoir et de son influence pour amener la société à améliorer son comportement.

Publicité des informations

Une autre proposition est allée dans le sens d'une plus grande transparence. Dara O'Rourke a suggéré que les informations produites, par exemple, par l'OIT sur les normes et pratiques de

sociétés commerciales données, qui sont confidentielles, soient mises à la disposition du public. "Il est essentiel de dépasser le stade de l'exercice académique et anonyme pour permettre aux principales parties concernées d'évaluer et de comparer la performance des entreprises et des marques." Guy Standing a révélé qu'une proposition était actuellement à l'étude et qu'elle consistait à délivrer, sur la base des informations acquises grâce aux enquêtes de l'OIT, des certificats de bonne conduite, qui pourraient servir à diverses fins, notamment lors de la soumission d'offres.

IV. Vers un nouvel ordre du jour?

Comment établir un ordre du jour qui permette de dépasser les limites de la RSE et des initiatives volontaires? Cette question a donné lieu à un large débat, qui s'est articulé autour de cinq séries de questions: le rôle des institutions; les démarches partant de la base et 'centrées sur le Sud'; la nécessité d'une compréhension plus nuancée des relations entre approches volontaires et legalistes et de leur complémentarité; une nouvelle infrastructure d'encadrement; et les enjeux politiques de la RSE.

L'importance des institutions

La qualité de la RSE, son objet et l'ampleur de son champ d'application dépendent essentiellement du contexte institutionnel et politique dans lequel fonctionnent les sociétés commerciales.

Tout en observant que les régimes de propriété, l'accès de l'entreprise aux ressources et ses capacités ont leur importance, John Dunning a insisté sur le rôle des institutions.

Ce sont ces normes de comportement, la gouvernance, les cultures, les conventions et codes of conduite qui déterminent la façon dont l'entreprise (et d'autres acteurs de la société) 'jouent le jeu'. Dans une économie en voie de mondialisation, la responsabilité sociale des STN est particulièrement influencée par le contenu et la qualité de leurs institutions internes et de celles des autres organisations du capitalisme mondial avec lesquelles elles sont en relation.

Les conséquences de cette analyse des institutions sont les suivantes: i) le contenu et la qualité de la RSE vont sans doute varier considérablement selon les pays, les secteurs et les entreprises; ii) étant donné la multiplicité des liens et le nombre croissant des alliances et des réseaux internationaux qui se créent, la RSE est fortement influencée par l'évolution de l'infrastructure institutionnelle mondiale; et iii) il existe, pour les institutions, différents moyens d'aborder la RSE ou d'y accéder. En bref, "les chances de réussite pour la démarche 'taille unique' sont faibles".

En commentant le comportement des sociétés commerciales du secteur de l'alimentation et des boissons placées devant leurs responsabilités sociales et, plus spécifiquement, confrontées aux questions de régime alimentaire, de nutrition et de santé, Amalia Waxman (OMS) a énuméré divers facteurs institutionnels de responsabilisation sociale. Celle-ci dépend notamment des pressions des médias, de la classe politique, des organisations de consommateurs et des organismes de santé publique; des risques de procès et des pressions des établissements financiers; enfin de la réglementation par les gouvernements et la communauté internationale, ou de la menace d'y recourir. Elle a constaté que les niveaux et formes de résistance opposée par les sociétés commerciales à l'élargissement de leurs responsabilités avaient évolué. La résistance primaire – par exemple, le refus de reconnaître

l'ampleur du problème dans les pays en développement ou d'admettre que la publicité qui s'adresse aux enfants pose un problème de santé publique et de régime alimentaire – a reculé, et certaines STN cherchent actuellement à combattre l'obésité. Mais elles préfèrent s'autoréglementer plutôt qu'adhérer à des initiatives multipartites ou se soumettre à d'autres formes d'encadrement. Et certaines sociétés n'en sont pas encore à revoir leurs stratégies commerciales pour lutter contre les maladies non transmissibles et l'obésité:

Le changement de cap que l'on demande à l'industrie est d'abord un changement d'état d'esprit: le régime alimentaire et l'activité physique ne doivent plus être considérés comme relevant de la responsabilité de l'individu mais comme relevant de celle de la collectivité à tous ses niveaux.

A propos du Mexique, David Barkin a expliqué que les progrès en matière de responsabilité des entreprises dépendent surtout du contexte institutionnel et légal dans lequel elles évoluent et que ce contexte varie selon qu'on se préoccupe des dimensions sociales ou environnementales.

Pour responsabiliser les entreprises dans le domaine *social*, il faut une autre politique gouvernementale, qui prenne garde de ne pas sacrifier les normes du travail à l'objectif de la création d'emplois ou de ne pas négliger certaines régions du pays. Pour progresser sur le terrain de *l'environnement*, il faut que l'entreprise dépasse une conception étroite de l'éco-efficacité et prenne en considération les dangers que représente pour l'environnement une transformation de la structure de production consistant à industrialiser les régions arides et semi-arides du nord du pays.

Judith Richter a critiqué la tendance de nombreux milieux intéressés par la RSE à attribuer les pratiques en la matière à la direction des entreprises, sans considérer le contexte qui les entoure, notamment les pressions de la société civile en faveur d'une réglementation: "il importe de ne pas attribuer [les progrès] à telle ou telle instance...sans avoir examiné toutes les circonstances qui y ont contribué".

Ces commentaires, parmi d'autres, ont rappelé aux participants combien le contexte et l'analyse historiques étaient importants pour comprendre les parcours et les perspectives de responsabilisation sociale. David Fig l'a montré clairement dans son exposé sur la RSE en Afrique du Sud. Et Asif Hasnain s'est rallié à cette opinion: "Il semble que nous soyons frappés d'amnésie collective chaque fois qu'une nouvelle mode s'impose". Il a rappelé que dans certains pays de l'Asie du Sud-Est, les secteurs public *et* privé jouaient un rôle important dans la prestation des services sociaux tels que l'éducation. Pour comprendre le rôle de l'un et de l'autre, il faut tenir compte d'aspects historiques et culturels concernant les relations entre l'Etat et le secteur privé, ainsi que de la cohésion et de la conscience sociales.

Les démarches partant de la base et centrées sur le Sud

Plusieurs orateurs ont insisté sur la part prise par les institutions et acteurs locaux et sur la nécessité d'associer davantage les parties concernées des pays en développement à l'établissement de l'ordre du jour de la RSE et des entreprises comptables de leurs actes. Certains ont noté que non seulement travailleurs et syndicats devaient participer plus

directement à la prise des décisions mais aussi que l'un des buts de la RSE devait être l'accès des travailleurs au pouvoir et le renforcement de la démocratie sur le lieu de travail.

David Murphy a souligné que cette démarche, qui consiste à partir de la base, avait été précisément celle de l'action-recherche menée par la New Academy of Business. L'ordre du jour de la RSE doit s'inspirer beaucoup plus des préoccupations des pays en développement et des expériences novatrices en cours. "Pour travailler à l'avenir sur le commerce éthique, il faudra abandonner tout paternalisme et avoir une philosophie de service et de solidarité". Pour les codes de conduite, de nouvelles procédures s'imposent, aux stades de la conception et de la mise en application – soit une "évaluation participative sur le lieu de travail" – qui mettent en avant les priorités des travailleurs, associent ces derniers à l'élaboration et au suivi des codes et répondent aux incitations des détaillants. Un projet sur la commercialisation sociale au Ghana a montré que le succès et la viabilité passaient non seulement par un message qui porte mais aussi par une démarche multipartite associant employés, instances gouvernementales, commanditaires locaux, nationaux et internationaux et par l'emploi et la mobilisation des compétences et de l'esprit d'initiative locaux. En Amérique centrale, une étude des moyens à employer pour faire participer des travailleuses à l'élaboration et la mise en application de codes de conduite, est parvenue à la conclusion que

les codes de conduite pourraient améliorer les conditions d'existence de nombreux travailleurs mais n'y parviennent pas actuellement parce qu'ils ne sont pas conçus, ni mis en œuvre ni contrôlés en association avec ceux qui doivent en être les bénéficiaires.

Les questions qui préoccupent les femmes au travail – telles que la discrimination fondée sur l'âge et le sexe, le harcèlement, les libertés syndicales et la négociation collective – sont souvent mentionnées dans les codes mais leur application laisse à désirer. La mise en œuvre et les contrôles pèchent actuellement faute d'une formation suffisante des travailleurs et de la direction, mais aussi parce que la direction est avertie à l'avance des visites et que les travailleurs sont peu consultés et y sont peu associés. Dans certains pays, cependant, l'apparition de groupes de contrôleurs locaux, qui appliquent des méthodes participatives d'évaluation sur le lieu de travail, semble être une évolution positive.

Janelle Diller (OIT) a souligné l'importance d'encourager la formation de larges partenariats dans diverses branches d'activités car ils contribuent au développement des institutions locales. Donnant l'exemple d'un programme de l'OIT destiné à éliminer le travail des enfants dans le secteur du cacao dans cinq pays d'Afrique occidentale, elle a constaté que:

ces partenariats peuvent regrouper des entreprises, des organisations patronales, des syndicats, des coopératives, des gouvernements et des OSC dans un même programme, qui met en pratique des valeurs universellement acceptées, applique des politiques locales et utilise les capacités de contrôle et de certification.

Selon John Dunning, tant les démarches partant de la base que celles qui partent du sommet ont un rôle constructif à jouer. Les initiatives qui viennent du sommet, telles que le Contrat mondial et les lois, ont plus de chances de limiter les comportements répréhensibles, tandis que celles qui partent de la base ont plus de chances d'encourager la bonne conduite. Il a reconnu en même temps que diverses parties – en particulier les gouvernements des pays en développement – pourraient avoir des vues différentes sur la contribution de la RSE à la

réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux et sur la politique appropriée – partant du sommet ou de la base – et les autres mesures institutionnelles requises pour atteindre ces objectifs.

Articulation des démarches volontaires et des démarches légalistes

Divers orateurs ont relevé des failles dans la façon dont les relations entre les démarches volontaires et légalistes se définissent actuellement dans l'ordre du jour classique de la RSE. Dwight Justice a critiqué la notion simpliste selon laquelle la RSE consisterait à aller au-delà des normes minimales obligatoires par des démarches volontaires. Une telle interprétation est fautive à divers égards. Premièrement, elle part de l'hypothèse que ce qui est contraignant a déjà fait l'objet d'un accord, ce qui n'est pas le cas. Deuxièmement, certaines initiatives volontaires servent en fait à redéfinir les responsabilités à la baisse. Troisièmement, la distinction couramment faite entre les démarches "volontaires" et "contraignantes" est souvent déplacée. Normes et règles sociales sont parfois inscrites dans la loi et contraignantes; parfois, elles s'expriment hors de tout contexte officiel et suscitent des attentes auxquelles les interlocuteurs ne sont pas tenus de répondre. Mais cela ne veut pas dire qu'elles soient "facultatives". Au niveau international, les instruments d'encadrement des STN tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ne sont pas contraignants, mais ils ne sont pas facultatifs non plus; ils sont plutôt "applicables" au sens où ils s'appliquent à toutes les sociétés visées.

Encadré 3

Attitudes et démarches nouvelles

Les institutions et Etats membres des Nations Unies devraient appuyer un ordre du jour qui:

- "ouvre la voie à un débat franc et honnête sur la relation entre des initiatives fondées sur la prétendue responsabilité sociale des entreprises et des démarches qui voient... [dans les sociétés commerciales] des acteurs dont le devoir est de faire des bénéfices pour les actionnaires qui leur font confiance";
- "dépouille les documents et le discours de l'ONU des fausses dichotomies"— par exemple le fait d'étiqueter comme adversaires ceux qui critiquent la RSE et les partenariats alors qu'ils plaident simplement pour que les sociétés commerciales soient maintenues "à bonne distance" et "opposent aux réglementations 'volontaires' des réglementations légalement contraignantes" et
- soutienne les initiatives tendant à édicter une réglementation contraignante pour les STN.

Source: Richter

En soulignant que les démarches volontaires pouvaient servir à empêcher les autorités d'étudier des approches légalistes, Judith Richter a rappelé à la conférence les conclusions de la Commission sur la gouvernance mondiale en 1995:

Pour démocratiser la gouvernance mondiale, l'une des tâches majeures est de soumettre 'le pouvoir arbitraire – économique, politique et militaire – à la légalité dans la société mondiale'. Il est étonnant de voir à quel point les discussions sur les initiatives de

responsabilisation sociale continuent de détourner l'attention du fait que les Etats membres des Nations Unies négligent une partie aussi cruciale de leur mandat.

Pour sortir de cette situation, a-t-elle dit, il faut des attitudes et des démarches nouvelles (voir encadré 3).

A propos des demandes pour une réglementation plus forte, un participant a rappelé que l'une des raisons pour lesquelles le discours et l'ordre du jour de la RSE avaient décollé avait été la constatation générale que les gouvernements "ne marchaient pas" et qu'il fallait faire appel à d'autres parties. Le respect de la loi ne doit pas apparaître comme anathème pour les milieux des affaires. En fait, c'est l'un des arguments majeurs qui militent, chez les entreprises, en faveur de la RSE, à côté d'autres aspects tels que la gestion des risques, la réputation de la marque et la valorisation du capital humain.

Jeremy Wates a noté que de nombreuses STN visées par l'enregistrement des rejets des polluants toxiques aux Etats-Unis et en Europe s'en étaient "finalement félicitées parce qu'il créait les conditions de l'égalité des chances". Les approches legalistes ne suscitent donc pas forcément l'opposition de ceux qui sont visés.

Monina Wong a estimé que le seul moyen d'éviter que les entreprises ne "privatisent" leur responsabilité, et "ne sélectionnent les rapports à présenter, les responsabilités à assumer et les engagements qu'elles veulent bien prendre" était de combiner démarches volontaires et réglementation selon un dosage sans cesse renouvelé. La réglementation peut provenir d'une organisation indépendante de travailleurs, de campagnes civiles qui désignent les coupables et leur font honte, et de l'Etat, en particulier pour ce qui est de l'application du droit national et international du travail et des règles régissant la libéralisation des investissements.

Mia Horn af Rantzien (Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères, Suède) a relevé qu'il existait déjà un grand nombre de normes et d'instruments et qu'il fallait comprendre comment les différents éléments du système pouvaient ensemble remplir leur fonction, quels éléments fonctionnaient bien, lesquels étaient au contraire défectueux et quels cadres et instruments légaux il fallait encore mettre en place.

Plusieurs orateurs ont évoqué les possibilités de relier démarches volontaires et démarches légales. Halina Ward a fait remarquer à ce sujet que les perspectives étaient plus favorables aujourd'hui que dans le passé, en partie du fait de la revalorisation du rôle de l'Etat comme institution de contrôle aux yeux d'acteurs internationaux influents comme la Banque mondiale.

A propos des débats sur la RSE et le travail de l'OIT, Janelle Diller a fait observer que "l'une des grandes questions a consisté à se demander comment on pouvait rapprocher l'autoréglementation des politiques gouvernementales de manière à ce que les effets de la responsabilisation sociale des entreprises complètent vraiment les efforts nationaux". Pour ce faire, il faut aligner "les objectifs énoncés dans les codes, les systèmes de présentation de rapports et de certification et les critères retenus par les fonds de placements sociaux... sur un ensemble universellement accepté d'objectifs et de priorités" afin d'empêcher les entreprises de ne prendre que ce qui leur plaît. Les méthodes pour y parvenir sont notamment le dialogue social entre "représentants librement choisis des parties concernées", les mécanismes destinés à obliger les entreprises à rendre des comptes, tels que les procédures de règlement des

conflits, la formation, l'action corrective et les recours. Pour favoriser le développement, la RSE doit contribuer, et non pas faire obstacle, au développement des PME, des organismes chargés d'harmoniser les relations entre les partenaires sociaux tels que les inspectorats du travail, à l'essor de syndicats également représentatifs des femmes et des mécanismes de dialogue social. Lorsqu'on évalue l'efficacité et la légitimité des nouvelles institutions au service de la responsabilité et de la "comptabilité" sociales des entreprises, il est important de se référer à trois critères. Ont-elles pour effet de renforcer les institutions locales? Ceux qui y participent sont-ils les premiers concernés? Les normes internationales sont-elles des références déterminantes? Ces critères tiennent une place capitale dans la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale – "la mère de toutes les références en matière de RSE" – et ont été également repris dans les récents travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation lorsqu'elle a étudié les questions touchant à la responsabilité sociale des entreprises.

Parlant du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2003 – FDI Policies for Development: National and International Perspectives*, Ludger Odenthal (CNUCED) a exposé les possibilités de rattacher les préoccupations relatives aux "sociétés citoyennes" aux accords internationaux d'investissement (AII) (voir encadré 4). Si la CNUCED a voulu travailler dans ce domaine, c'est que l'ordre du jour de la RSE a souvent relégué à l'arrière-plan les dimensions de développement économique.

On peut dire qu'il y a articulation des instruments volontaires et légalistes lorsque les mécanismes et institutions de contrôle ou de réglementation sont mis en place progressivement. Ajit Singh a proposé pour la création d'une "autorité internationale de la concurrence" des étapes successives, qui devraient la rendre plus acceptable politiquement. Au début, elle n'aurait pas nécessairement des pouvoirs de coercition, mais se contenterait d'observer et de dénoncer les abus de position dominante sur le marché et les fusions. Leur coopération se renforçant peu à peu avec le temps, les nations lui donneraient plus de pouvoir pour faire respecter ses règles.

John Dunning a constaté que les règles officieuses et les conventions sociales constituaient souvent une phase préliminaire à l'établissement d'institutions de contrôle – "un premier pas". Jan Aart Scholte a vu, lui aussi, dans les démarches volontaires des palliatifs capables de remplir une fonction, bien qu'assez limitée, tant que des démarches contraignantes plus efficaces n'auraient pas abouti.

Les relations entre démarches volontaires et légalistes sont manifestes à d'autres égards. La simple menace d'une réglementation légaliste incite souvent les STN à adopter des initiatives volontaires de responsabilité sociale. Derek Yach a fait observer que c'était ce qui s'était produit lorsque l'OMS avait entrepris de mettre au point la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac. "Pendant que nous étions occupés à cela, que faisaient les sociétés? Elles lançaient l'une de leurs plus vastes campagnes pour essayer de se faire une nouvelle image en tenant le discours de la responsabilité sociale." Peter Utting a signalé que certains codes internationaux, qui sont volontaires au sens où ils ne sont pas contraignants et ne prévoient pas non plus de sanctions, rejoignaient des démarches légalistes au niveau national. Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, par exemple, engage les gouvernements à reprendre ses dispositions dans la législation nationale.

La nécessité d'une nouvelle infrastructure d'encadrement

Divers exposés ont adopté une perspective plus visionnaire, soulignant la nécessité de nouveaux organes de contrôle pour faire contrepoids à la mondialisation et à la domination des sociétés commerciales sur l'économie mondiale et répondre aux préoccupations exprimées par Halina Ward, entre autres, sur l'insuffisance et la faiblesse des instruments ou propositions actuels prévoyant le recours aux tribunaux, de la législation nationale, des Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme et du Contrat mondial.

Encadré 4

Inclure la RSE dans des accords internationaux d'investissement (AII)

- Les "principes des entreprises citoyennes" pourraient être inclus dans des accords internationaux, tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les traités bilatéraux d'investissement pourraient engager les sociétés commerciales implantées dans des pays qui ont signé les Principes directeurs de l'OCDE à y adhérer.
- Les AII pourraient renvoyer, dans leur préambule, aux objectifs des entreprises citoyennes; bien qu'elles ne soient pas liées au dispositif, ces références "facilitent à l'évidence l'interprétation des dispositions et des objectifs".
- Certains accords bilatéraux d'investissement, ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE, pourraient prévoir la création, par les gouvernements signataires, de mécanismes obligatoires de suivi et d'exécution des obligations.
- Des dispositions légalement contraignantes pourraient être incorporées dans les AII, comme cela s'est produit dans certains domaines tels que les transferts de technologie.

Source: Odenthal, parlant du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2003*

Selon Dwight Justice, il existe

un énorme déséquilibre entre les règles fixées à l'échelle mondiale ...dans le domaine économique et dans le domaine social. Toute tentative visant à opposer aux accords intergouvernementaux régissant les droits de propriété des initiatives volontaires...concernant les droits de l'homme ne peut que finir dans les larmes.

Evoquant les énormes conflits d'intérêts existant entre les multinationales et les pays en développement, Ajit Singh a souligné la nécessité de créer de nouvelles instances de contrôle pour les aplanir. Le principe du traitement national pose un problème majeur: "il revient à dire que les sociétés devraient avoir le droit d'implanter n'importe quelle entreprise, n'importe où, sans encombre, à moins que les entreprises du pays d'accueil ne se voient imposer des restrictions similaires". Il empêche les pays en développement de renforcer leurs propres entreprises et de suivre le chemin et les politiques qui furent, dans le passé, ceux des pays aujourd'hui développés. Il peut aussi faire obstacle à la rentabilité économique, à la concurrence et au développement, ne serait-ce que par les prix de cession interne ou par des mécanismes de fixation des prix de type cartel, qui ont siphonné des milliards de dollars des pays en développement. Face à une telle situation, a-t-il dit, il importe de créer une instance internationale de la concurrence, ayant pouvoir d'empêcher les multinationales d'abuser de

leur position dominante et maintenir, aujourd'hui et demain, l'ouverture des marchés internationaux à la concurrence.

Jan Aart Scholte s'est déclaré favorable à la création ou au renforcement de cinq instances internationales de contrôle: "une instance mondiale de la concurrence" (ou anti-trust), une organisation mondiale de la protection des consommateurs, une organisation mondiale du travail, une organisation mondiale de l'environnement et une autorité de la fiscalité. La concurrence et la protection des consommateurs pourraient relever de la compétence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais celle-ci devrait être intégrée au système des Nations Unies. Il a reconnu le côté visionnaire, sinon utopique, de ses propositions. Leur viabilité dépend dans une large mesure du renforcement des capacités, des compétences et de la crédibilité démocratique des Nations Unies et de leurs institutions. Pour s'acheminer vers un tel système de contrôle, il faudra aussi vaincre la résistance à la fois des STN, opposées aux mécanismes susceptibles de soumettre leurs activités à des contraintes, et des pouvoirs publics néolibéraux, opposés à la construction d'une démocratie sociale à l'échelle mondiale et à un transfert de pouvoirs à des institutions mondiales. De plus,

il n'existe pas encore d'électorat assez fort pour résister à cette opposition et réclamer des institutions mondiales nouvelles ou mieux adaptées aux besoins de notre époque... Dans le mouvement dit antimondialiste ou altermondialiste... rares sont ceux qui font activement campagne pour ce genre d'institutions.

Peter Newell a exprimé un doute, disant que, si la prise de décision était centralisée dans des institutions mondiales, on courrait le risque de voir les milieux des affaires "confisquer" le processus décisionnel. Et vu l'influence des STN comme groupe de pression, est-il réaliste de penser que des institutions de contrôle efficaces ou une convention obligeant les sociétés commerciales à rendre des comptes pourront jamais être approuvées? Il faut donc se demander, a-t-il ajouté, s'il n'y a pas lieu d'envisager d'autres modalités politiques.

Halina Ward, dont les suggestions sont visionnaires elles aussi, a estimé nécessaire de remettre en question deux des principes de base du droit international et du droit des sociétés. L'un touche à la complexité de la structure mondiale des STN, qui fait qu'il est très difficile d'identifier l'entité responsable en cas d'abus.

Les dispositifs juridiques et la coopération intergouvernementale fondés sur la notion de souveraineté territoriale – la juridiction gouvernementale s'arrête le plus souvent aux frontières nationales – ne sont pas adaptés aux modes de fonctionnement réels des réseaux des STN.

L'autre, a-t-elle expliqué, est

celui de la responsabilité limitée, notion centrale pour la répartition des risques à l'intérieur des sociétés, [qui] incite à répartir les risques de telle manière que les employés, les collectivités et l'environnement n'aient pas de moyens de recours efficaces. S'il existe un débat actif sur les règles du commerce international et le développement durable, il n'y a rien de tel actuellement sur le droit des sociétés et ses conséquences sur le développement durable.

Les discours ou actes allant dans ce sens sont souvent rejetés comme "extrémistes" ou, comme dans le cas de la question de la responsabilité limitée, comme dépassant les limites. Mais est-ce être extrémiste, a-t-elle demandé, que de vouloir trouver une solution à des situations qui se présentent dans la vie réelle et où l'on voit, par exemple, une société obligée au Royaume-Uni de fermer une entreprise parce que le mercure est une menace pour la santé délocaliser ces activités dans un pays en développement où les effets sur la santé seront plus graves encore? "On se fonde ici sur des droits et l'on pose une question de principe fondamentale et, pourtant, on n'a pas les moyens d'y répondre."

Encadré 5

Les Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme

"Les Normes distinguent quatre domaines dans lesquels les droits de l'homme donnent lieu à des obligations: le droit à l'égalité des chances et à un traitement non discriminatoire, le droit à la sécurité de la personne, les droits des travailleurs et le respect de la souveraineté nationale et des droits de l'homme. De plus, la protection des consommateurs et la protection de l'environnement entraînent, elles aussi, des obligations. Les Normes en prévoient l'exécution et consacrent une section aux définitions. En voici quelques dispositions:

"Premièrement, les entités commerciales assurent l'égalité des chances et de traitement afin d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion et d'autres catégories reconnues d'individus. Le principe de la non-discrimination est un principe fondamental du droit relatif aux droits de l'homme: les traités internationaux en la matière reconnaissent le devoir des acteurs privés de ne pas exercer de discrimination. Cependant, les Normes vont plus loin et leur confèrent directement la responsabilité de veiller à l'égalité et de protéger contre la discrimination.

"Deuxièmement, les entités commerciales s'abstiennent de participer à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, au génocide, à la torture, à des disparitions forcées, au travail forcé ou obligatoire et à diverses autres violations du droit à la sécurité de la personne et d'en tirer profit. Cette disposition est importante au regard des cas de collusion, aux niveaux national et régional, entre entreprises et forces de sécurité au Myanmar et au Nigéria.

"Troisièmement, les entreprises reconnaissent le droit à la négociation collective. Si cela peut sembler assez évident pour un public sensible aux droits de l'homme, il n'en reste pas moins que bon nombre de codes de conduite volontaires sur la responsabilité sociale des entreprises ne reconnaissent pas expressément ce droit, qui tient pourtant une place cruciale parmi les droits de l'homme.

"Enfin, les sections concernant la protection des consommateurs et la protection de l'environnement sont relativement nouvelles dans le droit international relatif aux droits de l'homme. Il est à noter que les deux sections obligent les entreprises à se conformer au principe de précaution, qui traditionnellement relève plus du droit de l'environnement que de celui des droits de l'homme."

Source: Walker

Les instruments relatifs aux droits de l'homme

A propos de la mise en place de nouveaux instruments et institutions d'encadrement, divers orateurs ont évoqué le rôle que jouent et peuvent jouer les instruments relatifs aux droits de l'homme et le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme, en particulier les Normes sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme. Simon Walker en a exposé le contenu (voir encadré 5) et la nature, et a expliqué le rôle qui incombe aux diverses instances des Nations Unies compétentes en matière de droits de l'homme dans le domaine de la RSE et de la "comptabilité" des entreprises. La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a notamment pour fonction d'entreprendre des études sur des questions relatives aux droits de l'homme et de faire des recommandations à la Commission des droits de l'homme. Après avoir confié à un groupe d'experts le soin d'élaborer ces Normes, la Sous-Commission a également proposé qu'il assume une fonction de contrôle, ce qui lui permettrait de recevoir des informations sur les conséquences néfastes d'activités industrielles ou commerciales et de les analyser. Cependant, pour que les Normes acquièrent poids et légitimité politiques, elles doivent être approuvées par la Commission des droits de l'homme, qui est composée de certains Etats membres. Tant que la Commission n'entreprend pas l'examen officiel des Normes, le rôle du Haut Commissariat aux droits de l'homme continue à se borner à apporter un appui administratif à la Sous-Commission, à organiser des débats et à diffuser des informations.³ Ce rôle est important parce que le Haut Commissariat contribue ainsi à combler l'écart existant entre les niveaux de connaissances des gouvernements, des entreprises et de la société civile, remédie à l'absence de communication entre eux et peut servir à "mettre en évidence la légitimité des préoccupations des divers milieux, tant en dissipant certains mythes". L'application des Normes dépend essentiellement du rôle à la fois des ONG et des entreprises: les ONG, par exemple, peuvent s'en servir pour obliger les entreprises à rendre des comptes, comme l'a fait Amnesty International. Elles peuvent aussi travailler avec des entreprises pour piloter les Normes, et les sociétés commerciales peuvent les adopter comme base de code de conduite.

Plusieurs participants ont débattu des possibilités et des limites des Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme. Judith Richter et Jem Bendell ont jugé que, sans une impulsion politique, les Normes n'avaient guère de chances d'être approuvées et mises en œuvre. D'autres ont été plus prudents. Dwight Justice a constaté que, si le contenu avait pu en être amélioré en cours de rédaction, des problèmes subsistaient, en particulier la faiblesse des dispositions relatives à la mise en œuvre et les indications données concernant la présentation des rapports, qui ne précisaient pas la nature des rapports en question.

Les enjeux politiques de la RSE

Les discussions ont montré que la RSE était un lieu de contestation politique, à la fois au sens "macro", puisqu'elle touche à la définition des relations entre le marché et l'Etat, et entre différents acteurs et groupes sociaux, et par rapport à la participation à la prise de décisions.

³ Après la conférence de l'UNRISD, la Commission des droits de l'homme s'est réunie en avril 2004. Elle a conclu que la Sous-Commission ne devait pas remplir de fonction de contrôle. Elle a aussi chargé le Haut Commissariat aux droits de l'homme d'établir un rapport pour exposer le contenu et la portée légale des initiatives en cours et des normes sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme.

Qui participe et qui décide?

La démocratisation de la prise de décision sera l'un des grands défis de l'avenir. On peut aussi s'inquiéter que l'initiative en matière de RSE vienne souvent du sommet, du Nord et d'"experts". Divers orateurs ont fait observer qu'il fallait savoir non seulement ce qui était à l'ordre du jour et si les déclarations de politique générale étaient suivies d'effets mais aussi comment l'ordre du jour était négocié et qui participait à son établissement et à sa mise en œuvre.

Dans les sociétés commerciales, a souligné Guy Standing, l'ordre du jour de la RSE doit résulter de négociations entre la direction, les employés et les organisations de la société civile. S'agissant des initiatives internationales multipartites, Halina Ward a noté que les outils de la RSE, tels que les codes de conduite, les labels et systèmes de certification connaissent un développement assez rapide mais que l'on s'appliquait moins à concevoir des mécanismes de gouvernance efficaces. "Les consommateurs du Nord en sont toujours le moteur principal ...Les structures de gouvernance [participatives], dans l'ensemble, en sont encore à leurs premiers balbutiements."

Plusieurs participants ont relevé d'importantes différences entre la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale et d'autres instruments internationaux, tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Normes des Nations Unies sur les responsabilités des STN et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme. Dwight Justice a insisté sur l'importance de normes internationales élaborées à partir de négociations entre représentants des parties concernées. Janelle Diller a fait observer que la Déclaration de l'OIT partait du postulat que "les EMN, laissées à elles-mêmes, ne peuvent pas agir de manière responsable". En ce qui concerne l'élaboration de nouveaux accords internationaux, elle a noté qu'il "[devait] y avoir des garanties pour assurer la transparence et la représentativité du processus".

Le problème n'est pas seulement de créer des forums et des institutions où soient représentés divers intérêts et parties concernées mais de veiller à ce que la représentation ne soit pas faussée et à ce que, une fois réunies autour d'une table, les parties aient un réel pouvoir de négociation.

Renato Alva Pino a fait observer que, dans certains pays en développement, des espaces de dialogue et de consultation multipartites s'étaient ouverts mais que le pouvoir de négociation de plusieurs parties restait très faible. "Cette situation remet fondamentalement en question la 'théorie des parties concernées'." De plus, le modèle est faussé par le fait que ce sont souvent les sociétés elles-mêmes qui choisissent leurs interlocuteurs.

Judith Richter a estimé que l'ordre du jour conventionnel de la RSE et les relations publiques des entreprises remplissaient une fonction politique, qui était de tenter de donner le ton et de diriger l'attention sur l'autoréglementation et les initiatives volontaires afin d'éviter les démarches plus contraignantes. Les militants doivent avoir pour stratégie non seulement de renverser l'équilibre des forces sociales, mais aussi de dénoncer les liens financiers et politiques qui permettent aux sociétés commerciales de peser sur le processus décisionnel des pouvoirs publics. Plusieurs exposés et commentaires ont mis en évidence la nécessité de faire contrepoids au pouvoir des sociétés en renforçant d'autres centres de pouvoir.

Renforcer la gouvernance publique

Le thème des relations entre le comportement des entreprises et le rôle de l'Etat et de la société civile a souvent été évoqué pendant la conférence. La question importante est de savoir comment ces deux catégories d'acteurs et d'institutions peuvent coopérer pour rendre plus efficace la gouvernance publique.

Parlant de l'Afrique du Sud, David Fig a fait l'observation suivante:

Tout 'nouvel ordre du jour' demande des aménagements de structure, dans lesquels les partenariats n'ont de sens que lorsqu'ils rentrent dans le cadre d'un vaste plan de développement et sont coordonnés et dirigés par un Etat réformateur. Dans les conditions actuelles, il faut une société civile exceptionnellement active et vigilante, capable de demander des comptes aux sociétés commerciales et à l'Etat. Comme dans le cas du sida et des traitements antirétroviraux, nous commençons seulement à comprendre quelles conditions il faut remplir...

Plusieurs conférenciers ont rappelé aux participants à quel point était limitée la capacité des ONG et des consommateurs d'exercer des pressions sociales et de peser sur les marchés. Réfléchissant sur les expériences faites par Friends of the Earth dans leurs campagnes sur les abus des sociétés commerciales, Craig Bennett a mis en évidence le sentiment de frustration éprouvé devant l'ampleur des problèmes, le peu de réactions des STN et les moyens relativement faibles dont disposent les ONG. "Pour des organisations comme la nôtre, dès lors qu'on a le sentiment d'avoir examiné à fond [les activités des sociétés], il faut repartir de zéro." Les consommateurs éclairés, quant à eux, se trouvent dans une situation impossible: ils doivent trouver les informations qui leur permettront d'extraire, parmi les milliers d'articles présentés dans les supermarchés, ceux qui ont été produits dans le respect des travailleurs et de l'environnement et les marques et labels dignes de confiance. Pour ces raisons, les démarches volontaires ont manifestement des failles, ce qui incline à croire à la nécessité d'approches contraignantes.

Dans son arsenal de réglementations, l'OMS compte les instruments les plus divers: traités, conventions, résolutions et codes. Selon Derek Yach, l'adoption limitée de ces instruments et les types d'instruments effectivement adoptés s'expliquent en partie par des raisons politiques.

Le code international de commercialisation des substituts du lait maternel...devait être en réalité un traité mais, à cause des pressions extrêmes exercées par certaines multinationales et certains pays à la fin des années 70 et au début des années 80, l'accord international s'est réduit à sa plus simple expression, celle d'une résolution.

En outre, divers publics s'opposent aux réglementations.

Les milieux de la santé publique se méfient des juristes; le monde des affaires ne veut pas de réglementation et de nombreux fonctionnaires à l'intérieur du système de l'OMS les considèrent comme inutilement confuses et compliquées...

Encadré 6

De vastes coalitions

Les obstacles auxquels se heurte le mouvement désireux d'amener les entreprises à rendre des comptes sont considérables, notamment parce que la résistance à une réglementation internationale risque d'être plus forte encore que par le passé, le néolibéralisme et les droits de propriété des entreprises ayant gagné du terrain au cours des dernières décennies avec l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord général sur le commerce des services et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il est donc nécessaire de former ou de renforcer des coalitions qui rassemblent:

- des directeurs et des sociétés désireux de "sortir la RSE de son pharisaïsme actuel, les sociétés essayant de montrer qu'elles sont irréprochables", et de passer à une action plus utile au règlement des problèmes du monde; et
- des organisations et groupes d'intérêt de pays en développement, pour remédier à la situation actuelle, dans laquelle ces acteurs sont souvent très peu représentés dans les initiatives destinées à demander des comptes aux entreprises.

Au lieu de se borner à produire des connaissances, les milieux universitaires devraient s'efforcer de "peser sur les décisions qui ont une incidence sur la vie des gens". "Je commence à penser que ce n'est pas de connaissances que nous manquons, mais de courage."

Source: Bendell

Les secteurs commerciaux ou industriels sur lesquels pèse la menace d'une réglementation adoptent diverses tactiques pour faire échouer le processus, diffusant des informations faussement scientifiques et infiltrant les institutions chargées d'élaborer les politiques publiques. Selon Derek Yach, l'adoption de réglementations internationales relatives à la santé ne dépend pas seulement de l'appui du gouvernement mais aussi et surtout de la mobilisation de la société civile.

Il n'est pas de gouvernance publique sans élaboration autonome des politiques. Parlant des partenariats public-privé dans les pays en développement, Ann Zammit a souligné la nécessité d'une adhésion nationale aux stratégies de développement et de dispositifs garantissant la compatibilité de la RSE et des initiatives de partenariat avec les politiques générales du pays concerné et ses priorités en matière de développement et d'investissement.

Pour affronter les problèmes de paternalisme, de "façadisme" et de coercition qui caractérisent souvent les initiatives de responsabilisation sociale, Guy Standing a donné l'exemple d'un modèle, actuellement appliqué par l'OIT, qui se fonde sur plusieurs principes et modalités, dont la négociation et les pressions des parties concernées, la priorité donnée dans l'action à l'amélioration du sort du plus mal loti et à la réduction des inégalités flagrantes de revenus, et le renforcement de la réglementation en vigueur.

Halina Ward a résumé en ces termes l'importance de la gouvernance publique.

On s'aperçoit de plus en plus – et ce constat a été fait clairement pendant cette conférence – que c'est là où le gouvernement et le

secteur public sont efficaces, prévisibles et clairs; ... où les citoyens et les employés ont des pouvoirs, où les droits de l'homme sont respectés et où les principes et institutions de la justice..., la participation du public et l'accès à l'information sont tous reconnus que les sociétés commerciales assument volontairement le mieux leurs responsabilités sociales.

En concluant la conférence, Peter Utting a constaté que les discussions enrichissantes sur les formules qui marchent et celles qui ne marchent pas et sur les solutions de rechange montraient qu'il restait encore beaucoup à faire. Il est aussi évident, a-t-il dit, que l'ONU peut et doit exercer des fonctions multiples pour obliger les sociétés commerciales à rendre des comptes: établir des normes et élaborer des réglementations internationales, coordonner l'action des diverses institutions, dégager et diffuser les meilleures pratiques, associer diverses parties concernées au dialogue et à des initiatives concrètes, et mener à bien des recherches critiques, observer et contrôler. Bien que l'ONU soit active sur bien des fronts, l'importance relative qu'elle accorde à ces diverses fonctions est très inégale et il importe de corriger ce grave déséquilibre. Les idées et préoccupations qui se sont exprimées à la conférence – sur la manière de faire le joint entre les démarches volontaires et legalistes, de mettre en place une nouvelle infrastructure en matière de réglementation, la nécessité d'une plus grande sensibilité aux questions du développement, le rôle de la mobilisation de la société civile et les enjeux politiques de la RSE – laissent entrevoir les pistes que devrait suivre l'ONU dans sa réflexion, ses politiques et sa pratique.

Ordre du jour

Lundi 17 novembre 2003

Ouverture

- 9:45 – 10:15 Thandika Mkandawire — Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
 Peter Utting — Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

1^{ère} séance RSE et développement: les perspectives ouvertes par les recherches

Panel 1 Quelle différence la RSE fait-elle pour le développement?

- 10:15 – 11:45 - Dans quelle mesure les initiatives de responsabilisation sociale ont-elles contribué au développement social et durable?
 - Quelles sont les tensions et contradictions entre RSE et développement?
 - Quels problèmes de développement l'ordre du jour actuel de la RSE laisse-t-il de côté?
- Présidence Asif Hasnain — Appui au secteur privé, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Autriche
- Conférenciers David Fig — Université du Witwatersrand, Afrique du Sud
 David Barkin — Universidad Autónoma Metropolitana-Xochimilco, Mexique
 Monina Wong — Hong Kong Christian Industrial Committee, Hong Kong
 David Murphy — New Academy of Business, Royaume-Uni
- Discussion 1 Quelle différence la RSE fait-elle pour le développement ?
- 11:45 – 12:30

2^{ème} séance De nouvelles relations avec les STN

Panel 2 Les initiatives multipartites

- 14:00 – 15:00 - Les initiatives multipartites sont-elles pour les entreprises un moyen efficace d'approfondir leurs responsabilités sociales et de mieux les assumer?
 - Permettent-elles de dépasser les limites de l'autoréglementation et de surmonter les problèmes qu'elle pose?
 - La phase actuelle d'essais pilotes et d'expérimentation pourrait-elle déboucher sur un nouveau régime d'encadrement des sociétés commerciales?
- Présidence Lorraine Ruffing — Section "Développement des entreprises", Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Suisse
- Conférenciers Deborah Doane — New Economics Foundation, Royaume-Uni
 Dara O'Rourke — Université de Californie-Berkeley, Etats-Unis
 Ineke Zeldenrust — Secrétariat international de la campagne Clean Clothes, Pays-Bas
- Discussion 2 Les initiatives multipartites
- 15:00 – 15:30

Panel 3 *Les partenariats ONU-entreprises*

- 16:00 – 17:00 - Quelle a été la valeur ajoutée des partenariats ONU-entreprises pour le développement social et durable?
 - Quelles sont les tensions et contradictions inhérentes aux partenariats ONU-entreprises?
 - Comment les accords de partenariat actuels ont-ils répondu aux critiques et aux préoccupations exprimées à propos de leurs répercussions sur le développement et la gouvernance?
- Présidence Cornelis van der Lugt — Division "Technologie, industrie et économie", Programme des Nations Unies pour l'environnement, France
- Conférenciers Ann Zammit — consultante indépendante
 John Dunning — Université de Reading, Royaume-Uni
 Amalia Waxman — Organisation mondiale de la santé, Suisse
- Discussion 3 Les partenariats ONU-entreprises
- 17:00 – 18:00

Mardi 18 novembre 2003

3^{ème} séance Et au-delà de la RSE?

Panel 4 *La RSE sous l'angle du développement*

- 9:00 – 10:00 - Comment gérer les conflits d'intérêts entre STN et pays en développement?
 - Faut-il un nouvel ordre du jour en matière de RSE? Dans l'affirmative, quels points y figureraient s'il était établi sous l'angle du développement?
- Présidence Francisco Magno — La Salle Institute of Governance, Philippines
- Conférenciers Ajit Singh — Université de Cambridge, Royaume-Uni
 Guy Standing — Organisation internationale du Travail, Suisse
- Discussion 4 La RSE sous l'angle du développement
- 10:00 – 10:30

Panel 5 *Responsabilité des entreprises et encadrement international des STN*

- 11:00 – 12:00 - D'un point de vue politique et sous l'angle du développement, quel intérêt présentent les propositions et réformes récentes visant à obliger les entreprises à rendre des comptes et concernant l'encadrement international des STN?
 - Les instruments existants suffisent-ils à restreindre le pouvoir et les abus des sociétés commerciales et à améliorer les retombées des STN sur le développement ou faut-il de nouvelles lois et institutions?
- Présidence Ambassadeur Mia Horn af Rantzien — Ministère des affaires étrangères, Suède
- Conférenciers Jem Bendell — consultant indépendant
 Janelle Diller — Organisation internationale du Travail, Suisse
 Dwight Justice — Confédération internationale des syndicats libres, Belgique
 Halina Ward — International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni

Discussion 5 Responsabilité des entreprises et encadrement international des STN
12:00 – 13:00

Panel 6 Le rôle que peuvent jouer les Nations Unies pour obliger les entreprises à rendre des comptes et assurer un encadrement international

14:15 – 15:30 - Quel rôle les institutions des Nations Unies, anciennes et nouvelles, devraient-elles jouer dans l'encadrement international des STN et pour obliger les entreprises à rendre des comptes?

Présidence Peter Utting — Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Suisse

Conférenciers Jan Aart Scholte — Université de Warwick, Royaume-Uni
Judith Richter — chercheuse indépendante
Simon Walker — Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Suisse
Derek Yach — Organisation mondiale de la santé, Suisse
Ludger Odenthal — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Suisse

Discussion 6 Le rôle que peuvent jouer les Nations Unies pour obliger les entreprises à rendre des comptes et assurer un encadrement international

15:30 – 16:30

Conférenciers et présidents

David Barkin — Universidad Autónoma Metropolitana-Xochimilco, Mexique
 Jem Bendell — consultant indépendant
 Janelle Diller — Organisation internationale du Travail, Suisse
 Deborah Doane — New Economics Foundation, Royaume-Uni
 John Dunning — Université de Reading, Royaume-Uni
 David Fig — Sociology of Work Unit, Université du Witwatersrand, Afrique du Sud
 Asif Hasnain — Appui au secteur privé, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Autriche
 Mia Horn af Rantzien — Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères, Suède
 Dwight Justice — Confédération internationale des syndicats libres, Belgique
 Francisco Magno — La Salle Institute of Governance, Philippines
 Thandika Mkandawire — Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Suisse
 David Murphy — New Academy of Business, Royaume-Uni
 Ludger Odenthal — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Suisse
 Dara O'Rourke — Université de Californie-Berkeley, Etats-Unis
 Judith Richter — chercheuse indépendante
 Lorraine Ruffing — Section "Développement des entreprises", Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Suisse
 Jan Aart Scholte — Université de Warwick, Royaume-Uni
 Ajit Singh — Université de Cambridge, Royaume-Uni
 Guy Standing — Organisation internationale du Travail, Suisse
 Peter Utting — Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Suisse
 Cornelis van der Lugt — Division "Technologie, industrie et économie", Programme des Nations Unies pour l'environnement, France
 Simon Walker — Haut Commissariat aux droits de l'homme, Suisse
 Halina Ward — International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni
 Amalia Waxman — Organisation mondiale de la santé, Suisse
 Monina Wong — Hong Kong Christian Industrial Committee, Hong Kong
 Derek Yach — Organisation mondiale de la santé, Suisse
 Ann Zammit — consultante indépendante
 Ineke Zeldenrust — Clean Clothes Campaign, Secrétariat international, Pays-Bas

Sigles

ADPIC	Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AII	accord international sur les investissements
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
CCC	Clean Clothes Campaign
CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CETIM	Centre Europe–Tiers Monde
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
EMN	entreprise multinationale
ETI	Ethical Trading Initiative
FLA	Fair Labor Association
FSC	Forest Stewardship Council
FWF	Fair Wear Foundation
GIFA	Geneva Infant Feeding Association (Association genevoise pour l'alimentation infantile)
HKCIC	Hong Kong Christian Industrial Committee
IBFAN	International Baby Food Action Network (réseau international de groupes d'action pour l'alimentation infantile)
IDS	Institute of Development Studies
IED	investissement étranger direct
IIED	International Institute for Environment and Development
ISO	Organisation internationale de normalisation
MSC	Marine Stewardship Council
MSN	Maquila Solidarity Network
NEF	New Economics Foundation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	organisation de la société civile
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSE	responsabilité sociale des entreprises
SAI	Social Accountability International
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
STN	société transnationale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
WEED	World Economy, Ecology and Development
WRAP	Worldwide Responsible Apparel Production
WRC	Worker Rights Consortium



L'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD) est une institution autonome qui entreprend des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales de problèmes contemporains du développement. L'Institut est guidé, dans son travail, par la conviction qu'il est indispensable, pour définir des politiques efficaces de développement, de bien comprendre le contexte social et politique. L'Institut tente donc de donner aux gouvernements, aux organismes de développement, aux organisations de base et aux universitaires, les moyens de mieux comprendre comment les processus et les politiques de développement, que modifient la situation économique et sociale et l'environnement, affectent divers groupes sociaux. Travaillant par l'intermédiaire d'un vaste réseau de centres nationaux de recherche, l'UNRISD vise à encourager une recherche originale et à renforcer la capacité de recherche des pays en développement.

Le programme de recherche de l'UNRISD s'organise autour de cinq domaines: Politique sociale et développement; Démocratie, gouvernance et droits de l'homme; Identités, conflit et cohésion; Société civile et mouvements sociaux; et Technologie, entreprise et société.

Pour obtenir une liste des publications de l'Institut, veuillez prendre contact avec son Centre de référence. Courrier: UNRISD, Centre de référence, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse; Tél: +41 (0)22 9173020; Fax: +41 (0)22 9170650; info@unrisd.org; www.unrisd.org.

Les travaux de l'UNRISD sur la responsabilité sociale des entreprises et la conférence elle-même ont été partiellement financés par la Fondation MacArthur. L'UNRISD remercie les gouvernements du Danemark, de Finlande, du Mexique, de Norvège, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse qui assurent le financement de son budget général.

Ce numéro des Conference Infos a été rédigé par Peter Utting, avec l'aide de Désirée Abrahams et d'Anita Tombez.

Copyright © United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD).

Ce document est la traduction en français de la publication de l'UNRISD *Corporate Social Responsibility and Development: Towards a New Agenda* (Conference News, UNRISD/CN13/04/1, July 2004). La version française n'est pas une publication formelle de l'UNRISD.